VOLUME X — No 31

MONTREAL, DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1913

ABONNEMENTS :

CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $1.50

LE NUMERO ..... 2 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et Administration :
71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL

TELEPHONES :
REDACTION : Main 7460
ADMINISTRATION : Main 7461

REDIGE EN COLLABORATION — DROIT AU BUT — L'ORGANE DES JEUNES

L'ENSEIGNEMENT SUFFIT-IL ?

Dans quel état se trouve, en notre province, la langue française dont l'enseignement est universel ?

POUR QU'UN RAMEAU FLEURISSE...

Et la persécution continue en Ontario. Malgré le nouveau règlement No 17, la situation demeure à peu près la même. Nos frères de là-bas devront donc continuer la lutte, la lutte pour leurs droits les plus sacrés et les plus évidents.

L'oeuvre du Sou de la Pensée française a versé $12,500 dans la caisse de la Société d'Education et la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, $1,500. Ce nerf de la guerre permettra à nos compatriotes de lutter et, s'ils ont dans leurs rangs l'union qui fait la force, de vaincre.

Nos ennemis, qui nous attaquent dans l'école, savent bien que pour plier l'arbre à son gré, il faut le prendre jeune. Quand on veut réformer, ou déformer la mentalité populaire, on commence par s'emparer de l'école. Et le fanatisme et l'aveuglement de certains despotes veulent angliciser à tout prix les petits Canadiens-français, au risque d'affaiblir en eux la loyauté envers la Grande-Bretagne, loyauté dont notre race a donné des preuves éclatantes et fréquentes, et qui nous a valu les droits qu'on nous refuse aujourd'hui, ou qu'on nous conteste. Notre devoir le plus impérieux, le plus urgent, c'est donc de défendre la langue française à l'école.

Mais suffit-il que le français soit enseigné à l'école, pour que la langue française survive au Canada?

* * *

La question peut, d'abordée, paraître lapalicienne; mais un moment de réflexion vous convaincra qu'elle est parfaitement pertinente.

Observons un peu ce qui se passe dans la province française du Dominion. Le français, grâce à Dieu, y est copieusement enseigné. Notre pays, avant tout agricole, produit plus de bacheliers que d'agriculteurs. Et, si les professions dites libérales sont encombrées, je connais des cultivateurs qui ont vendu leur terre parce qu'ils ne pouvaient plus trouver personne pour les aider à la travailler.

Eh bien, dans notre province de Québec, où l'enseignement du français est universel, dans quel état la langue française se trouve-t-elle?

Le français administratif et judiciaire est, sans contredit, mort. On répondra que, dans tous les pays du monde, l'élégance et la clarté ne sont pas les qualités dominantes des textes de loi. Sans doute, mais que dire de ce dispositif, reproduit dans un journal à l'occasion d'une récente affaire: "Mais, pour les objets de la présente loi, une femme qui n'a pas été débarquée au Canada ne sera réputée avoir acquis la qualité de citoyen du Canada du fait que son mari est un citoyen du Canada..."? Qu'est-ce que cette langue bouffonne pourrait-elle bien être réputée avoir acquis? Et il est certain qu'on trouverait encore pire en feuilletant nos codes.

Et dans le commerce et l'industrie, et dans la finance, et dans les affaires en général, le français n'est-il pas mort, ou à peu près? Sauf pour les opérations ou les produits les plus usuels — une vente, du pain — qui donc s'inquiète seulement de savoir s'il existe un mot français pour désigner une mécanique, un outil, une denrée importée d'un pays de langue anglaise?

Mais ce n'est pas encore là qu'est, à notre sens, le plus grand danger. Ainsi que le faisait observer quelqu'un, au congrès du parler français, l'anglicisme est cent fois plus dangereux dans la forme syntaxique que dans les mots. Victor Hugo disait, paraît-il, un jour: "Je n'apprends pas l'anglais. Je n'ai jamais lu ni prononcé un mot anglais. Je dois préserver ma langue." Il faut tenir compte de l'exagération à laquelle était tenu le grand-prêtre du romantisme. Hugo dut lire et prononcer pas mal de fois Hauteville-*House;* mais il évitait de parler la langue anglaise et il est probable qu'il ne l'étudia guère, malgré le quatrain fameux qu'on lui attribue (1).

Apprendre l'anglais est pour nous une nécessité, et nous l'apprenons. Nous ne sommes pas, il est vrai, des Victor Hugos; mais, pourtant, si l'on n'attend pas de nous la souplesse et la splendeur qui coulent toutes les idées et toutes les sensations dans le moule alexandrin, il nous incombe de garder claire et pure la langue que nous avons héritée et dont les mots correspondent, dans notre esprit, à des réalités vivantes. Si le souci de sa gloire conseillait à Hugo de surveiller sa langue, notre devoir nous ordonne de veiller sur la nôtre. La langue du poète eût, en s'appauvrissant, obscurci sa renommée: notre langue à nous ne se déforme pas sans corrompre ou amoindrir le sens des mots à l'aide desquels on nous enseigne ce qu'il faut que nous sachions pour durer.

Et nous perdons la valeur même des mots parce que la notion de la mesure et le sens des proportions nous échappent. Le mécanisme même de notre langue est faussé. On croit parler ou écrire en français parce qu'on aligne des mots qui se trouvent tous dans le Larousse, alors qu'en réalité on affuble tout simplement de vocables français un squelette de phrase à la tournure anglaise — tel l'Américain Jerry Shaw, devenu très Parisien, qui s'informait avec sollicitude auprès de sa fille: "Vous regardez fatiguée ce matin, quelle est la matière?"

* * *

Avez-vous observé que, si l'on range par professions les Canadiens-français, les médecins sont, règle générale, plus cultivés que les autres? La remarque en est souvent faite — même par des avocats et des notaires. Cela vient sans doute de ce que les médecins, dans l'étude de leur art, entretiennent avec la France des relations plus étroites.

Pour qu'un rameau fleurisse il faut qu'il soit en communication avec ses racines.

Léon LORRAIN.

(1) "Un jour, pris de spleen,
"J'entrai dans une inn
"Et je bus du gin.
"God save the Queen!"

PICHENETTE

UN DANGER.

Certes, je partage l'opinion de tous nos lecteurs, qui sont enchantés de trouver en dernière page du Nationaliste *toutes les dernières nouvelles du samedi; mais je ne puis, d'autre part, m'empêcher de partager aussi l'avis du clairvoyant abonné qui me fait observer que le choix des nouvelles qu'insère le* Nationaliste *devrait être fait plus judicieusement.*

Vous vous rappelez la dépêche publiée imprudemment samedi passé et ayant pour titre "Le repos le fatigue plus que le travail"? On racontait, là-dedans, que les médecins de M. Thomas E. Edison lui ont interdit à jamais les vacances. Le célèbre inventeur, ajoutait-on, a pris pour la première fois de sa vie quinze jours de vacances, et cela l'a rendu malade.

Il est fort à craindre—ainsi qu'on nous le fait observer—que des gens intéressés et naturellement enclins à généraliser, ne prennent prétexte de cette nouvelle, véridique sans doute, pour ériger en axiome que "le repos fatigue plus que le travail". Et vous concevez tout de suite combien la promulgation de ce dicton entraînera de conflits publics, privés, conjugaux et familiaux.

Si, poussés par un souci exagéré de leur santé, tous les patrons allaient refuser à leurs employés les vacances qu'ils leur mesurent avec parcimonie? Si les parents représentaient, par voie de pétition, aux commissions scolaires et aux communautés enseignantes qu'ils ne veulent pas que leurs enfants, à l'âge de la croissance, soient exposés au dangereux régime des vacances ? Vous figurez-vous les mutineries, émeutes, grèves, rixes et désordres de toutes sortes que cela amènerait?

Et si les électeurs, soucieux de garder le plus longtemps possible à leur tête ceux qu'ils y ont mis pour prendre leur intérêt et leurs intérêts, allaient interdire aux députés et ministres de prendre, par-dessus le marché, des vacances? M. Lemieux n'irait plus au Japon; M. Foster n'irait plus en Australie; M. Coderre n'irait plus, au traitement de $7,500 par an, apprendre dans l'Ouest les éléments de la géologie que doit posséder un ministre des Mines; M. Borden et M. Pelletier n'iraient plus en Angleterre, etc... Ils aimeraient mieux démissionner. Du reste, dans ces conditions, personne ne voudrait plus être député, ni même ministre.

Mais, rassurez-vous, ce ne sont là que des suppositions. Et ministres et députés savent parfaitement — la plupart, pour l'avoir entendu dire — que le travail fatigue beaucoup plus que le repos. Aussi, comme ils veulent prendre longtemps nos intérêts, ils savent ce qui leur reste à faire.

BING.

Nous ignorons si les braves électeurs de Soulanges ont ou n'ont pas accepté des rafraîchissements ou des stimulants, et nous ne le saurons certainement jamais. Mais, par contre, ce que nous savons bien, c'est ceci:

L'élection de sir Wilfrid Laurier dans Soulanges a eu lieu le 21 septembre 1911. La demande d'annulation d'élection a dû, pour être valable, être faite dans les quarante jours qui ont suivi l'élection. Et l'instruction de la cause aurait dû être commencée dans les six mois qui ont suivi la présentation de la pétition. Or, il y a aujourd'hui deux ans que le chef de l'opposition a été élu député de Soulanges, et l'instruction de la cause n'est pas encore commencée. L'affaire est donc finie. classée.

Nous insistons sur tous ces détails de procédure parce qu'une disposition de la loi porte qu'un député détenant un double mandat ne peut résigner ses fonctions de représentant d'un comté, au cas où son élection y est contestée, tant que l'affaire n'est pas classée. Mais, dès que l'affaire est terminée, le député est soumis à la prescription de la loi interdisant le double mandat. Donc, sir Wilfrid Laurier, tout *sir* qu'il est lui aussi, est aussi en marge de la légalité.

Ainsi le député de Charlevoix et de Montmorency et le député de Québec-Est et de Soulanges violent impudemment la loi. N'est-il pas étrange que ce soit précisément deux *sirs* qui donnent un tel exemple de mépris de nos lois?

Et jusques à quand cela durera-t-il? Au train où vont les choses il ne paraît pas qu'il y ait des raisons pour que cela finisse.

A quand une élection dans Québec-Est ou Soulanges et dans Charlevoix ou Montmorency?

Jehan VERCHERES.

DEUXIÈME ANNIVERSAIRE

LE DOUBLE MANDAT

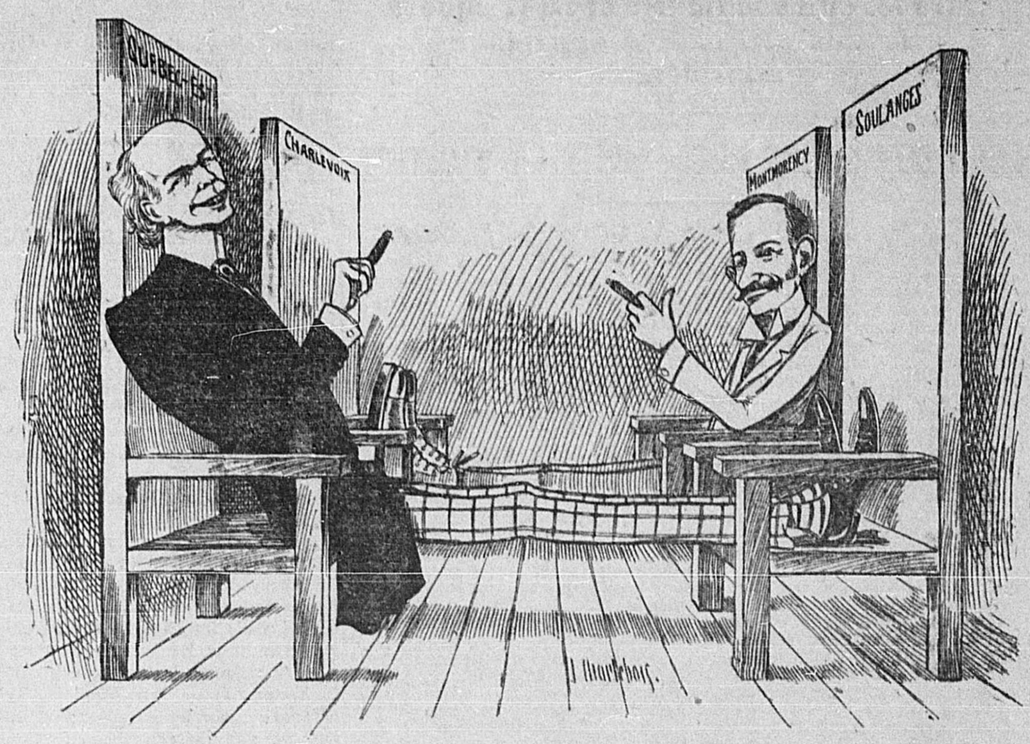

Il y a aujourd'hui même deux ans qu'au mépris de la loi des élections, sir Wilfrid Laurier et sir Rodolphe Forget détiennent chacun deux fauteuils. Nos félicitations aux heureux titulaires.

Echos de Québec

Le gouvernement conservateur octroie un beau contrat à à un chef libéral.—Les usines seront donc à Saint-Malo. — Le "Soleil" est d'une humeur affreuse.— A quel propos fête-t-on bruyamment M. Rodolphe Forget? — L'ironie de l'"Evénement".

(Spécial au "Nationaliste)

Québec, 19. — Encore un contrat de donné, celui des usines Saint-Malo. L'heureux soumissionnaire est M. Joseph Gosselin, de Lévis. Du temps des rouges, les bleus, qui voulaient partager la galette, étaient obligés de s'associer aux rouges. Avec les bleus, les rouges n'ont pas besoin de cette précaution: quelle que soit la raison, intérêt public ou autre, ils ont leur large part des faveurs du gouvernement.

M. Joseph Gosselin est l'un des chefs libéraux de Lévis, du moins, il l'était aux dernières élections; et il doit l'être encore un peu pour jouir des faveurs du gouvernement Gouin. Mais c'est aussi un ami de "Louis-Philippe". Ils se connaissent bien.

L'octroi de ce contrat fixe définitivement les usines à Saint-Malo. Est-ce cela qui enrage tant le "Soleil" dont les amis avaient des intérêts du côté de Sainte-Foye et se trouvent par conséquent fort désappointés? Toujours est-il que le journal Gouin-Parent est d'une humeur, ah! mais d'une humeur affreuse. Voilà huit jours et plus qu'il ne lâche pas les organisateurs du banquet qu'on va offrir à M. Borden. Il a poussé les choses tellement loin que certains libéraux ont dû intervenir pour défendre le maire Drouin. Braves gens qui croyez que tout cet étalage se fait au nom des principes apprenez donc que ce sont les intérêts de côterie qui sont aux prises. Les usines à St-Malo détournent la spéculation de Sainte-Foye, n'est-il pas naturel que les victimes crient ? Et comme les spéculateurs qui ont tablé du côté de Saint-Malo voient leurs affaires prospères, n'est-il pas naturel aussi qu'ils se réjouissent? Dans un cas comme dans l'autre vous deviez toujours payer, que ce fût au profit du groupe Parent ou du groupe Drouin.

Le spectacle est de même amusant de voir les rouges se diviser sur la question du banquet au chef conservateur.

* * *

Ils se consolent assez facilement toutefois en regardant les bleus faire de même.

Demain soir on fête bruyamment, tapageusement, comme il convient en l'espèce, sir Rodolphe Forget. A quel propos, on se le demande sans doute à l'extérieur, M. Forget n'est pas ministre, il n'a pas eu le temps encore de remplir ses promesses, il n'a pas fait de gros coups d'une façon ou de l'autre récemment. A quel propos ? Ostensiblement pour célébrer le deuxième anniversaire de sa victoire ; mais tout le monde comprend que ce n'est pas le fond de l'histoire. A quel propos ? Assurément pas pour conservir le principe du double mandat contraire à la constitution, à moins que le peuple soit fou.

Non ce banquet, cette mascarade à laquelle on donne des proportions a un autre but que M. Pelletier sait bien. C'est la réponse à son veto sur la date du 21 septembre choisie d'abord pour le banquet Borden. M. Pelletier ne pouvant être ici le 21 n'a pas voulu qu'on fêtât M. Borden en son absence, et M. Borden n'a pas cru devoir passer outre le désir de son collègue. Eh bien les députés bleus de Québec ont décidé comme cela tout d'un coup de montrer à M. Borden qu'ils peuvent manger, boire et s'époumonner sans le concours de M. Pelletier et ils ont pris M. Forget comme objet de ralliement. On prédit ouvertement que l'affaire éclipsera beaucoup celle du mois prochain et cela n'est pas impossible.

On s'amusera d'autant mieux que le ministre détesté en commun n'y sera pas. Dieu que c'est drôle ou écoeurant la politique sans principes!

L'"Evénement" annonçait ces jours derniers que les salaires des fonctionnaires du revenu de l'Intérieur à Québec étaient augmentés et félicitait ceux-ci de leur aubaine. Le journal ministériel pourrait dépenser son ironie à meilleur escient. Les salaires des fonctionnaires sont encore au même chiffre qu'il y a trois ou quatre ans et ce sont de très maigres salaires.

GREGOIRE.

VEINARDE !

La "Presse" a tous les bonheurs! la "Patrie" en jaunit de dépit. Un accident qui aurait fort bien pu arriver à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de l'avenue de l'Hôtel de Ville, devant la "Patrie" est arrivé au coin de la rue Craig et du boulevard Saint-Laurent—à deux pas de la "Presse". Est-ce assez crispant?..

Mais vous pensez bien que la "Presse" en a profité.

O lecteur, qui n'en avez pas lu le récit dans la "Presse", oyez du moins les titres:—

GENESE DE L'ACCIDENT
Choc épouvantable
Cris de douleur et de confusion
Où l'on se sauve par les fenêtres
SPECTACLE POIGNANT
Version d'un employé
Version d'un secouru
Des témoins de l'accident
M. R. LANTHIER
M. HENRI PILON
L'émeraude fatale

Il y en a, comme cela, près d'une page.

Décidément la "Patrie" n'a pas de chance.

FLUTE.

M M. NANTEL ET CODERRE VONT-ILS DISPARAITRE ?

La crainte de Bourassa pacifie ceux qui demandent leur tête.

(Correspondance au *Nationaliste*)

Ottawa, 19 — On répète que MM. Nantel et Coderre doivent disparaître avant la prochaine session mais cela n'est pas aussi certain que c'en avait l'air il y a quelque temps.

On considérait alors le fromage tout trouvé : M. Coderre était fait juge à Montréal, et M. Nantel, membre de la commission des chemins de fer. Mais voici qu'on désigne M. Bergeron comme successeur de M. Bernier et d'autre part on prétend que la nomination de M. Coderre sur le banc serait plutôt mal vue des Anglais de Montréal à cause des complications résultant de l'élection d'Hochelaga.

D'une source assez bien renseignée généralement, j'apprends aussi que M. Borden redoute énormément une élection dans Terrebonne si M. Bourassa était candidat.

Il est bien naturel que le premier ministre ne désire pas la rentrée du chef nationaliste au parlement, et il invoque cette éventualité pour calmer ceux qui demandent la tête du ministre du Revenu de l'Intérieur. L'argument produit son effet. Les députés prévaricateurs préfèrent encore subir un ministre incompétent que d'endurer un homme qui viendrait leur jeter à la figure leurs promesses passées et leurs bassesses présentes.

Paul CUJAS.

DEUX SIRS VIOLENT LA LOI

Il y a deux ans aujourd'hui que sir Wilfrid Laurier et sir Rodolphe Forget, au mépris de la constitution, détiennent chacun un double mandat.

QUAND CELA FINIRA-T-IL ?

Les électeurs des comtés de Charlevoix et de Montmorency ont eu l'heureuse idée — comme disent l'*Evénement* et la *Patrie* — de vouloir (sic) célébrer dignement l'anniversaire de la grande victoire conservatrice du 21 septembre 1911. La feuille franchement conservatrice de Québec et le journal d'une indépendance louche de la rue Sainte-Catherine appuient beaucoup sur le fait que M. Rodolphe Forget détient un double mandat : "Sir Rodolphe Forget, députés des deux comtés..." Aussi bien convenait-il qu'une manifestation politique de ce genre eut lieu à l'endroit le plus facile d'accès des deux beaux comtés que représente sir Rodolphe Forget à la Chambre des Communes... La double victoire de Charlevoix-Montmorency.. Non seulement ce champion conservait son comté au parti et en gagnait un autre..." *etc., etc.* Ainsi parlent la *Patrie* et l'*Evénement* dans un article vaselineux à souhait.

Un article aussi sympathique vaut bien, au bas mot, deux piastres, ou un petit dîner, et si l'homme aux deux mandats est généreux, il sait ce qui lui reste à faire...; à moins qu'il estime que cette assistance est de la dernière maladresse.

Car ce zèle intempestif, en attirant l'attention des lecteurs, leur rappelle qu'il y a aujourd'hui exactement deux ans que sir Rodolphe Forget jouit d'une illégalité flagrante. On n'ignore pas en effet que la loi interdit la détention du double mandat. Et M. Rodolphe Forget, tout sir qu'il est, en étant simultanément député de Charlevoix et de Montmorency, malgré que cela l'honore beaucoup à l'*Evénement* et à la *Patrie*, est en marge de la légalité.

Mais il peut répondre par le fameux *tu quoque*, qui est l'argument de ceux qui n'en ont pas. Car, de l'autre côté de la Chambre, un autre député se trouve dans le même cas que lui et, chose étrange, c'est aussi un *sir*, et ce n'est autre que le chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier.

Le cas de M. Laurier, dira le *Canada*, est bien différent.

Oui, l'élection du chef de l'opposition dans Soulanges a été contestée. M. Benjamin Ethier a demandé, en Cour Supérieure, son annulation, parce que, prétend élégamment la pétition, "le défendeur a donné ou fait donner à plusieurs électeurs le jour de la présentation des candidats et le jour du scrutin, à raison de ce que les électeurs ont voté, ou ont été sur le point de voter, des mets, boissons ou rafraîchissements et de l'argent et des billets pour permettre à ces électeurs de se procurer des rafraîchissements; parce que le défendeur directement et indirectement, avant et pendant ladite élection, tant par lui-même que par d'autres par lui autorisés et de concert avec plusieurs électeurs, et dans son propre intérêt, par corruption, a contraint et a tenté de contraindre et d'induire des personnes à se faire passer pour des électeurs et à faire un faux serment dans les matières où le serment était requis en vertu de la loi des élections électorales (sic); parce que ledit défendeur, directement et indirectement, avant et pendant ladite élection, tant par lui-même que par son agent officiel, a induit des personnes à voter à ladite élection, les a fait voter à ladite élection, sachant qu'elles n'avaient pas le droit d'y voter; parce que ledit défendeur, directement et indirectement, tant par lui-même que par son agent officiel, avant et pendant ladite élection, a publié sciemment la nouvelle mensongère de la retraite dudit Joseph-Arthur Lortie, médecin, à ladite élection, dans le but de favoriser et de procurer (sic) l'élection dudit défendeur ; parce que ledit défendeur, directement et indirectement, avant et pendant ladite élection, tant par lui-même que par d'autres autorisés par lui, a demandé et sciemment reçu de l'argent, ou un équivalent, de certaines compagnies et associations,non exclusivement constituées pour des fins politiques, et s'est fait, par lesdites compagnies et associations, directement et indirectement prêter, avancer, payer, promettre et offrir de payer de l'argent ou un équivalent, pour lui ou dans son intérêt, pour son parti politique, pour ses comités et pour le bénéfice et pour l'avancement d'un objet politique et pour l'indemnisation et le dédommagement de lui-même à raison de pareils emplois de deniers."—Ouf!

M. Coderre juge ?

IL NE VOUDRA SUREMENT PAS MONTER SUR LE BANC AVANT D'AVOIR DISSIPE LES SOUPÇONS QUI PLANENT SUR LUI.

L'INTERET DU GOUVERNEMENT

Les bruits recommencent à courir, et ils courent de plus en plus, que M. Louis Coderre, Secrétaire d'Etat dans le ministère Borden, sera fait juge. Certains confrères précisent même et affirment que M. Coderre succèdera à M. le juge Tellier, qui doit prendre prochainement sa retraite.

Nous ne savons ce que vaut cette rumeur qui court les rues. Mais ce que nous savons, ce que tout le monde tant soit peu du fait de la politique sait pour l'avoir constaté, c'est que M. Louis Coderre, d'une nullité manifeste en Chambre, n'a rien fait du tout qui pût aider au ministère Borden, et que, d'autre part, il a beaucoup fait pour lui nuire.

Tout le monde pense à l'Affaire — qu'on l'appelle affaire Lalumière, affaire d'Hochelaga, ou affaire Coderre : les journaux d'opposition s'en font une arme redoutable, les journaux indépendants réclament de la lumière, Marsil demande justice, et les électeurs honnêtes, de toutes nuances, veulent savoir la vérité. Car il serait bien naïf celui qui s'imaginerait que l'affaire est finie et classée parce que le ministre de la justice, collègue de M. Coderre, a, sous la protection de l'immunité parlementaire, flétri les prétendus "parjures" et "maîtres-chanteurs", qui ont porté contre le Secrétaire d'Etat des accusations très graves et très précises.

Et les journaux conservateurs sont, là-dessus, muets comme des carpes. Et l'on comprend que cette attitude n'est pas de nature à dissiper les soupçons des électeurs, lesquels se demandent pourquoi l'instruction de cette affaire urgente — c'est là, M. Bruno Nantel, qu'il y a urgence — est sans cesse remise.

Comment croire, après cela, que M. Louis Coderre est sur le point d'être nommé juge ?

Si le gouvernement veut faire monter sur le banc M. Coderre, si peu de temps après son élévation au Secrétariat d'Etat, n'est-il pas manifeste que c'est parce que M. Borden croit expédient, dans l'intérêt même de son gouvernement, de remplacer M. Coderre par un homme plus compétent ? Eh bien, en se plaçant toujours au point de vue de l'intérêt ministériel, ne serait-ce pas compromettre le gouvernement plus qu'il l'est actuellement, que de nommer juge un homme sous le coup d'inqualifiables accusations, et sans qu'il s'en soit lavé ? Le premier ministre ne pourra donc faire un juge de son Secrétaire d'Etat avant que ce dernier ait confondu ses accusateurs.

Du reste, M. Louis Coderre a trop de respect, et pour la magistrature et pour lui-même, pour monter sur le banc dans ces conditions-là.

Simon BREVAL.

Euchre à l'Assistance Publique

Toutes les dames charitables et qui peuvent disposer de leurs loisirs, devraient se donner rendez-vous à l'Assistance Publique, le mardi, 23, à deux heures et demie, au euchre organisé par les dames patronnesses de l'Assistance Publique, dont le zèle pour la cause des pauvres, est légendaire. Les amies de l'oeuvre passeront deux heures agréables à jouer aux cartes, tout en faisant une charité méritoire. Une cordiale bienvenue est aussi réservée aux messieurs qui désireraient participer à ce euchre, qui aura lieu dans la grande salle de l'Assistance Publique, 338 rue Lagauchetière Est. L'admission est de vingt-cinq cents.

La Cigarette Egyptienne Parfaite

Maspero Frères

Caire, Egypte

No. 22, Bouts unis . . 10 pour 15c
No. 31, Bouts en liège . 10 pour 15c
No. 37, Bouts unis . . 10 pour 25c
No. 41, Bouts unis . . 10 pour 50c

Les cigarettes Maspero sont universellement reconnues comme étant les Cigarettes Egyptiennes les plus parfaites sur le marché. Elles sont fumées dans l'univers entier

LES SPORTS

POUR LE CHAMPIONNAT DE LA MONTREAL SENIOR LACROSSE UNION

La joute de cet après-midi, au parc Mascotte, entre les clubs Mascotte et La Casquette devrait attirer une assistance considérable

LES DEUX CLUBS RECLAMENT LA VICTOIRE

Décidément les joutes de la National Senior Lacrosse Union nous réservent des surprises. Après avoir vu le Mascotte vaincre le Caughnawaga dimanche dernier alors que la plupart des amateurs croyaient que les Indiens sortiraient victorieux, ne voilà-t-il pas que les "Lions du Nord" prétendent pouvoir écraser les Gars de Villerai dans la rencontre de cet après-midi, au parc Mascotte.

L'équipe de la Casquette est de taille à jouer ce vilain tour au Mascotte car le directeur Perrault alignera les meilleurs seniors qu'il soit possible de trouver aujourd'hui. N'a-t-il pas à sa disposition des joueurs tels que Tellier, Mooney, les frères Bellerose, E. Dufresne, Hamelin, Larocque, Goyette, Côté, Laplante, Boiduc, Perrault, Hector Dupras, Patsy Séguin, Lapensée, Lalonde, Alex. Richard et Leroux. Avec des équipiers de cette trempe il ne serait pas étonnant de voir les représentants de l'Association de la Casquette vaincre le Mascotte. Les "Lions du Nord" n'ont-ils pas d'ailleurs battu le Mascotte en deux circonstances! Ils ont été défaits par la suite, mais cela dans des conditions exceptionnelles, et aussi ils veulent démontrer aujourd'hui que sans les défaites du Cartier qu'ils eurent à prendre lors de leur entrée dans la M. S. L. U. ils seraient aujourd'hui dans la course au championnat.

Le Mascotte alignera aussi une très forte équipe; en plus des joueurs de dimanche dernier, les gens de Villerai seront renforcis par la présence de Brady et de Colligan. L'équipe de MM. Beauchamp et Ouimet est actuellement sur un pied d'égalité avec le Caughnawaga pour les honneurs de 1913 et les directeurs du Mascotte ne veulent pas perdre leur dernière chance de se classer pour le détail. Une défaite pour le Mascotte donnerait aux Indiens le premier championnat de la M. S. L. U. mais les amateurs peuvent être assurés que les "Gars de Villerai" feront l'impossible pour remporter la palme cet après-midi. Ils seront encouragés par leurs suporteurs et tout indique que la joute de cette après-midi, au parc Mascotte, établira un record d'assistance.

Que tous les fervents du jeu de crosse se rendent pour 3 heures afin de s'assurer de bons sièges. Les dames seront, comme par le pasé, admises gratuitement.

M. Albert Pigeon, qui avait été chargé d'arbitrer la joute d'aujourd'hui avec M. Maurice, a fait savoir au président Narbonne qu'il ne pouvait officier. Le président s'est immédiatement mis en communication avec Charlie Montour et celui-ci a accepté d'arbitrer. Les arbitres d'aujourd'hui seront donc MM. J. B. Maurice et C. Montour.

Une partie inachevée

LE MONTREAL S'OPPOSE A CE QUE DEGRAY, DU NATIONAL, S'ALIGNE AVEC LES GENS DE CORNWALLL ET LA PARTIE EST ARRETEE.

Cornwall, 21.—Une assistance nombreuse a vu le match d'hier entre les clubs Cornwall et Montréal pour décider du championnat de la N. L. U. Le club local avait mis la même équipe sur pied, à l'exception de Donihee, qui remplaçait Mark Cummings, et Donald Smith, qui jouait à la place de Lapensée.

La joûte fut des plus contestée, mais se termina de bien drôle façon. Le Cornwall étant court d'hommes appela Degray, du National, sur son équipe, mais les gens de Westmount *protestèrent* et les joueurs du Montréal se retirent du terrain. Donald Smith profita de leur absence pour enregistrer six points alors que les buts du club visiteur étaient déserts.

Cette joûte sera sûrement protestée et le président Murphy seul décidera si la victoire du Cornwall est légale. Au cas d'une décision favorable au Cornwall, ce dernier sera champion de la N. L. U.

Les résultats du Base Ball

Voici les résultats des parties jouées hier après-midi, dans les séries des ligues Internationale, Américaine et Nationale:

LIGUE INTERNATIONALE.

		R.	H.	E.
Jersey City. . .	000001000—1	5	3	
Newark. . . .	01000100x—2	11	1	

Thompson et Blair; Curtis et Higgins.

Arbitres, Nallin et Owens.

Jersey City. . .	1001010—3	8	3	
Newark.	101020x—4	8	2	

Brandon et Johnson ; Britton et Phelps.

Arbitres, Nallin et Owens.

Montréal. . .	0000001000—1	9	2	
Buffalo. . . .	200200000x—4	9	9	

Dale and Madden; Fullenweider et Lalonge.

Arbitres, Mullen et Halligan.

Montréal. . .	000002050—7	12	3	
Buffalo. . . .	013010000—5	9	2	

Carlo et Hawley; Gahn et Fragessor.

Arbitres, Mullen et Halligan.

Toronto. . . .	310000010—5	8	0	
Rochester. . .	1000000002—3	9	2	

Brown et Graham; Martin et Williams.

Arbitres, Finnerran et Hart.

Toronto. . . .	000000006—6	9	3	
Rochester . . .	001001001—310		6	

Kent et Brown, off et Jackletseh.

Arbitres Finneran et Hart.

Les joûtes Providence-Baltimore ont été remises à cause de la pluie.

LIGUE AMERICAINE

Détroit	000000020—2	3	0	
Philadelphie . .	20000002x—4	8	1	

Willett et McKee; Houck et Lapp.

Arbitres, Hilderbrande et Evans.

St-Louis . . .	0000003000—3	9	1	
Washington. .	200000130x—6	13	1	

Baumgardner et Crossin; Engel et Henry.

Arbitres, Dineen et Sheridan.

Chicago-Boston.—Pluie.

Cleveland. . .	1000000011—3	7	4	
New-York. . .	700000000x—7	8	1	

Gregg et O'Neil; Caldwell et Gossett.

Arbitres, Connolly et O'Laughlin.

LIGUE NATIONALE

Brooklyn . . .	000000000—0	4	2	
Pittsburg. . .	00000001x—1	6	0	

Allen et Fisher; Robinson et Simon.

Arbitres, Eason et Brennan.

La joûte Boston-St-Louis a été remise à couse de la pluie. Il en fut ainsi de la partie New-York-Cincinnati.

Brooklyn. . .	0030001000—4	12	0	
Pittsburg . .	1002000000—3	6	2	

Brown et Fisher; Duff et Tilson.

Arbitres, Eason et Brennan.

Pour la coupe Gordon-Bennett

(Service particulier)

Paris, 20.—Le grand meeting d'aviation internationale pour la coupe Gordon-Bennett, s'ouvrira samedi prochain, le 27, dans la vaste plaine de Bethny, près de Rheims, théâtre des célèbres meetings de 1909 et 1910. Entre le 27, jour des éliminatoires et le 29, dernier jour du meeting, le dimanche sera consacré à des épreuves d'aviation, comprenant des courses de vitesses pour appareil lents, de lenteur pour appareils rapides, une course en circuit à travers la campagne, un concours de hauteur, etc. Ce sera, certes, l'une des plus importantes manifestations sportives de l'année.

L'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis, l'Italie et la France y enverront leurs plus habiles aviateurs.

L'ouverture de la saison de lutte aura lieu mercredi prochain

EUGENE TREMBLAY ET PIERRE PLOURDE FERONT LES FRAIS DE LA SEANCE D'INAUGURATION.—LE LUTTEUR DE MANCHESTER EST UN BEL ATHLETE. — MATCH DEUX DANS TROIS A FINIR.— M. J. B. BOURQUUE ARBITRERA.

Les amateur de lutte ont appris avec plaisir la nouvelle que le Club Athlétique Can dien avait choisi la date du 24 pour faire l ouverture de la saison de lutte. Le choix des adversaires pour la soirée d'inauguration était assez difficile, mais M. George ennedy a cru faire plaisir aux habitués du parc Sohmer en engageant Eugène Tremblay, l'idole des Canadiens-Français, et Pierre Plourde, de Manchester. M. Kennedy a droit à nos plus sincères félicitations pour son heureux choix.

La nouvelle de cette rencontre excite un très vif enthousiasme dans le public sportif de notre ville et les comment ires vont leur train dans tous les milieux où l'on s'intéresse à la lutte et même parmi nombre de gens qui ne suivent pas bien régulièrement les événements de ce sport.

Eugène Tremblay a toujours dédaigné les tâches faciles, et il en donne une nouvelle preuve au début de la nouvelle saison de lutte en s'attaquant au meilleur lutteur poids-léger des Etats-Unis, Pierre Plourde, l'idole sportive de Manchester. Confiant de nouveau dans sa force, dans son indomptable énergie, il brûle du désir de prouver aux yeux de tous, que la défaite qu'il a subie pendant le dernière saison était dûe à un mauvais état de santé, à un surmenage physique et non pas à un déclin de forme, à une défaillance normale. Le lion s'est reposé, il est maintenat plein de vigueur et de santé comme aux jours d'antan, et gare à qui se mesurera contre lui.

Tremblay a relevé le défi de Plourde avec le ferme conviction qu'il parviendrait cette fois à le terrasser. Ce sera dur, très dur même; mais quand Tremblay veut et qu'il est bien portant il ne désappointe jamais le public.

Il a à coeur de se couvrir d'une nouvelle gloire et de mérîer largement les applaudissements de nos sportsmen qui, eux, sont décidés de lui faire une très chaleureuse ovation, à sa réapparition sur la scène du Parc Sohmer, mercredi prochain, et à l'encourager pendant toute la durée du match.

La lutte sera au genre libre, deux dans trois, à finir.

Les deux hommes sont accoutumés depuis longtemps à respecter les règlements et à ne pas faire de saletés, ils luttent avec une énergies endiablée, mais avec une entière loyauté. Ce sera vraiment un des plus beaux matches qu'on ait jamais organisés sur notre continent.

Les billets d'admission au Parc Sohmer sont en vente, comme pendant la précédente saison, au Club Athlétique Canadien Incorporé 448 Sainte-Catherine Est, près Saint-André, et chez Napoléon Dorval, 95 Boulevard Saint-Laurent.

Ligue de la Cité

MASCOTTE COMPTE REMPORTER UNE VICTOIRE FACILE SUR L'HOCHELAGA, CET APRES-MIDI AU PARC SHAMROCK. — VILLERAI vs ALL-MONTREAL.

Le gérant des Mascottes, que plusieurs se plaisent à qualifier de "petit McGraw", entend que son club finisse la saison en grande équipe, c'est-à-dire sans perdre une seule partie. Comme les Hochelaga sont ses adversaires cet après-midi, Homère compte la partie facile, mais s'est là aux dires des connaisseurs, où il fait erreur. Le club du quartier ambitionne comme les Mascotte definir par un beau ralliement et c'eest ax Homerites de se bien préparer s'ils veulent éviter la défaite. Dans la deuxième joute, Bunty Désautels et Pat Kennedy seront sur le pont pour tenter de décrocher une victoire. Ces deux équipes ont des titres égaux au triomphe et le match sera des plus intéressants à suivre. A la mi-temps aura lieu la grande course de 100 verges entre les huit meilleurs sprinters de la ligue de la Cité.

Voici l'ordre probable des frappeurs dans les deux joutes de cet après-midi:

Mascotte	Hochelaga
Archambault, c f	Aumais, r.f.
Kearney, r.f.	Leduc l.f.
Briggs, l.f.	McCranahan, l.f.
Thompson, 1b.	Gasseville, 2b.
Curtis, p.	Ross, c.f.
Tremble, s.s.	Beaudoin, 3b.
Major, 2 b.	Cutter, 1b.
Miller, 3 b.	Bélanger,c.
Fish, c.	Brown, s.s.
	Morin, p.
	Lorrain, p.
Villerai.	All-Montréal.
Beaudoin, 2b.	Heffernan, 2b.
Bellerose, r.f.	O Reilly, 1b.
Miron, s.s.	Bates, s.s.
Clément, p.	Brosie, l.f.
Jetté, 1b.	Nichals, c.f.
Bélec, 3 b.	Harney,3 b.
Bergeron, c.	Kennedy,r.f.
Brown, l.f.	Holstein, c.
Labelle, c.f.	Moffat, p.

La course du club Apollo

La course en bicyclettes organisée par le club Apollo, 50 milles, du Parc Delorimier à Sainte-Geneviève et retour, samedi après-midi, a été marqué par un triple accident très grave. Les courreurs Pellini et H. Brackoni furent frappés par un auto qui les suivait, au retour, près de Saint-Laurent, et reçurent des lésions qui, sans mettre leur vie en danger, les forcera à un long traitement; un troisième courreur, dont on ne sait pas encore le nom au moment où nous écrivons ces lignes, a été frappé lui aussi par une autre auto.

Les autos du club suivaient les premiers coureurs, Pellini et Christin, lorsqu'à un endroit où le chemin était défoncé et boueux, Pellini perdit l'équilibre et en tombant il fut frappé par une automobile qui allait bon train.

Le blessé fut ramené au terrain de Delorimier, et de là l'ambulance de l'hopital Royal Victoria le transporta à cet établissement.

Brokoni fut blessé dans des conditions presque semblables et lui aussi fut ramené au parc Delorimier.

A part ces accidents regrettables, la course fut un succès; en voici le classement final:

1o Adrien Lefebvre, La Casquette.

2o Henry Raynal, Club Athlétique Canadien.

3o E. Christini, La Casquette.

4o H. Griffith, Trinity Club.

Le temps de Lefebvre est de 2 hrs 43.

Dernière heure: Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons de M. G. Bruza, le président du club Apollo, qu'il n'y a eu que deux blessés. M. Mignolet, qui aurait été blessé, n'a eu que sa bicyclette mise en pièces. Pour le classement final, M. Bruza nous avertit que la victoire de Lefebvre et de Raynal sera contestée.

LE "CANADA" NOUS DONNE RAISON

Il reconnait la puissance d'action des minorités agissantes.

Discutant la question du Home Rule pour l'Irlande, le *Canada*, numéro du jeudi 8 septembre, conclut ainsi :

"Et non seulement c'est l'autonomie de l'Irlande qui est en jeu, mais aussi l'existence du gouvernement Asquith qui, sans l'appui des nationalistes irlandais, serait facilement mis en minorité."

Il y a dans ces quelques lignes de l'organe libéral deux aveux précieux ; d'abord le cri du coeur d'une feuille habituée à juger les questions nationales et politiques au seul point de vue du "parti" et du "pouvoir", et qui semble se préoccuper beaucoup plus de l'existence du cabinet Asquith que de la mise en vigueur du Home Rule.

En second lieu, il nous fait grand plaisir de trouver dans le *Canada* une sanction formelle du principe que nous avons tant de fois posé, à savoir : qu'une minorité d'hommes indépendants et résolus, et qui luttent pour une cause juste, réussissent toujours à obtenir justice en fin de compte.

Et nous sommes également heureux de voir le *Canada*, justifier d'un seul trait de plume toute notre campagne de 1911, et qui tendait à faire entrer, au Parlement d'Ottawa, quelque trente hommes indépendants, avec mission de contrecarrer les projets impérialistes des deux "grands partis".

Le *Canada* va sans doute se récrier, et affirmer que ce qu'il en dit tient seulement pour la politique anglaise et que la politique canadienne n'a que faire des nationalistes. Nous ne lui en saurons pas moins gré d'avoir condamné, d'avance, toute opposition que ses chefs pourront, dans l'avenir, faire à tel mouvement tenté afin d'infuser à nos assemblées législatives, un regain de vitalité et de fierté par l'entrée d'hommes libres de tous liens de partis, et indépendants de pensée.

Le *Canada* ne nous apprend rien de neuf en nous disant que les nationalistes irlandais pourraient, du jour au lendemain, rejeter le parti libéral anglais dans l'opposition ; tout de même nous aimons à en cueillir l'aveu dans ses colonnes. Etant donné que l'opinion des libéraux anglais est très partagée quant au Home Rule, et que même dans le ministère Asquith, il se rencontre de l'indifférence pour ne pas dire de l'hostilité à l'égard de cette mesure, c'est un fort appui de plus en faveur de cette théorie : le Home Rule a été imposé au ministère Asquith par les nationalistes irlandais.

Nous n'avons pas attendu à ce jour pour citer l'attitude des nationalistes irlandais en exemple aux électeurs canadiens, et ceux-ci n'ont sans doute pas trouvé le procédé trop mauvais puisque, le 21 septembre 1911, ils déléguaient à Ottawa un certain nombre de députés "autonomistes" avec mandat de jouer là le rôle si bien tenu par le parti irlandais, sur le parquet de la Chambre des Communes anglaises.

Malheureusement, la bonne foi des contribuables canadiens a été surprise, et il se trouve que la plupart des "autonomistes" qui s'étaient parés du manteau nationaliste afin de mieux capter un mandat, ne sont que de vulgaires lâcheurs. Est-ce à dire que la théorie que nous avons émise dans le temps soit défectueuse? Non pas, la façon d'édifier était bonne, seuls les matériaux employés n'étaient pas "francs"...

En fait, il n'est pas un homme intelligent qui refusera d'admettre que le succès remporté par les Irlandais, les "nationalistes" canadiens eussent pu l'obtenir, s'ils s'étaient comportés en hommes libres, soucieux de faire honneur à leurs promeses et à leurs engagements.

Au chemin rugueux du devoir, ils ont préféré la voie large et bien fumée du pouvoir; grand bien leur fasse! Mais en dépit de toutes les perles enfilées afin de pallier leurs reniements, ils n'ont pas réussi à nous prouver l'"impuissance" des minorités.

Et nous continuerons donc à croire, avec le *Canada*, qu'en notre temps, où l'attrait du pouvoir exerce chez nos politiciens un charme si exclusif, l'occasion n'a jamais été si belle pour les minorités de s'affirmer et de réclamer la pleine mesure de justice.

Et nous aussi nous continuerons à croire que, si nous avions à Ottawa, trente députés indépendants, et pas enclins à se laisser éblouir par les appâts du patronage et les grasses prébendes, nos deux "grands partis" seraient bien forcés de remiser aux calendes grecques leurs projets impérialistes.

Trente députés indépendants à Ottawa, et nous n'aurions plus à enregistrer "ni crime ni suicide national".

Ce serait trop beau, cela tient du prodige! Non cela tient tout simplement à une volonté bien orientée et bien secondée par un peu de fierté et de courage! Les Irlandais nous donnent depuis longtemps l'exemple.

Le *Canada* trouve cela splendide; espérons qu'avant longtemps il aura lieu d'être également fier des nationalistes (des vrais, ceux-là) canadiens.

Paul CARON.

UN CONTE PAR SEMAINE

L'EAU BOUILLIE

Lorsqu'il rentra du Palais pour le dîner, Jacques Baillargues n'avait pas sa figure de tous les jours. Il ne fredonnait aucun refrain d'opéra. Pour la première fois, après six mois de mariage, il dédaigna l'exploit quotidien qui consistait à faire le tour du salon en portant sa femme sur un seul bras. Il ne s'enquit ni du menu, ni des visites qui avaient distrait l'après midi de Germaine. Elle le regarda, inquiète. Mollement, il l'avait embrassée et, délaissant sa serviette de maroquin sans extraire, comme il en avait coutume, quelque surprise, il s'asseyait, ou mieux se laissait tomber dans un fauteuil, lui qui n'aimait que les chaises!...

Les yeux vagues, le bras ballants, les traits tirés, ce bon géant qui semblait sortir de l'"Or du Rhin", avait pris un visage d'enfant chagrin.

—Qu'y a-t-il? Mon Dieu, te serait-il arrivé malheur?...

Elle l'examinait, atterrée. Toute blonde, menue comme un page, avec ses yeux volontaires et étonnés, sa physionomie de bébé craintif se crispait. Elle allait pleurer.

—Ne t'effraie pas. Je suis courbaturé, fatigué, et puis...

Il donna des détails. Elle s'écria:

—Mon Dieu, si c'était le choléra! Tu n'as rien bu. Avec votre glace, dans les cafés!... N'as-tu pas sué! Vos couloirs sont dangereux. Tu as dû prendre froid!

—Heu! heu! J'ai plaidé un divorce, pour la femme! Je me suis très dépensé!

—Elle était jolie?...

—Si l'on veut!

—Méchante femme!... Elle sera cause que tu vas être malade... Je vais téléphoner au docteur!...

—Ce n'est pas nécessaire. Laisse ce brave médecin tranquille. Je ne m'en porterai que mieux. Pour ce soir, je ne dînerai pas, et demain me verra guéri.

Elle avait une foi absolue dans ses paroles. Elle obéit, mais elle ne put manger. Il était malade! Cette pensée la bouleversait, roulait en ouragan dans sa tête de jolie gosse peureuse! Comme elle l'aimait d'une ardeur jalouse et timide! Ses dix-sept ans s'absorbaient dans cette aurore de l'amour nuptial, y fleurissaient dans un rayonnement de printemps!...

C'était elle qui l'avait voulu, qui l'avait obligé de se déclarer, qui forçait le consentement paternel et lui apportait, à ce Méridional barbu, à cet avocat dont les débuts promettaient un orateur, tout d'un coup, comme dans un rêve de conte bleu, la fortune, les relations et sa beauté de tubéreuse, ses yeux changeants et doux, sa bouche de groseille et son humeur soumise, riante, et ce bruit de moineaux se hâtant dans les feuilles que fait une jupe de femme, autour d'une table de travail! Ce malaise, cette prostration de tout l'homme, cette congélation de sa gaîté, cet abattement de déroute effrayaient Germaine!

* * *

Il dormit d'un sommeil agité. Elle le veilla. Le lendemain, la courbature augmentée, la migraine reprenait. Elle chercha dans les livres, affola la cuisinière et la femme de chambre de prescriptions minutieuses. Devant l'agacement de Jacques, elle fondit en larmes et, malgré lui, manda le médecin.

Il ordonna des cachets, des potions et du repos.

Le malade s'impatientait. Il avait des dossiers en retard. Il fallut presque en arriver à la dispute pour qu'il ne travaillât point.

Le soir, il affirma:

—Toutes ces drogues, ça ne vaut rien! Je sais ce qu'il me faut! Tu vas me faire une "eau bouillie".

—Une eau bouillie!

—Parfaitement, une "aigo boulido", une eau bouillie. Ma mère guérissait tous mes malaises d'enfant avec ce seul remède.

—Un remède de bonne femme!

—Un remède de bonne femme!... Et après? Ce sont les vrais. Dieux, que je suis bête de n'y avoir pas pensé plus tôt. Je suis sûr que ça me guérira. Ma mère qui s'entendait à soigner les malades et qui n'était pas comme ces femmes d'aujourd'hui qui ne savent pas faire cuire un oeuf!...

L'injustice de l'allusion soupçonnée révolta Germaine. Ses paupières rougies se mouillèrent encore. Elle se contint et d'une voix jalouse:

—Qu'est-ce qu'il y a dans cette "affaire"!

—De l'ail, naturellement, du thym, du laurier, de l'aspic. On fait bouillir le tout et on avale très chaud, avec une bonne cuillerée d'huile d'olive!...

—Et tu crois que...

—Je ne crois pas, je suis sûr... Toute la Provence est là-dedans. C'est du soleil et de l'air pur en bouillon. On revoit tout son pays en buvant cela et malgré l'horreur d'une chambre de malade, on renait à la vie lumineuse des campagnes d'or. De l'aspic, du thym, entre les pierres bleues, les pierres d'un bleu lunaire des lits de torrents desséchés et la terre âpre et rouge des garrigues... Du laurier, ses lances d'un vert sombre près des citernes, dans les vignes!...

Et lyrique, il entonna l'éloge de l'"aigo boulido" avec l'éloquence de la barre. Elle crut que le délire le saisissait!

* * *

Triste et hargneuse un peu, elle prépara le breuvage. Il lui parut odieux. C'était une chose qu'elle ne connaissait pas. Ainsi cet homme qu'elle aimait à rester pâle lorsqu'elle écoutait son pas s'éloigner, cet homme, dès qu'il était souffrant, ne songeait plus, pour le sauver, qu'à la tradition maternelle et aux mixtures de son pays! Il ne l'aimait donc pas! Elle était donc inutile. Il la jugeait inapable et de peu de secours. Son orgueil, son amour exclusif, blessée, lui tirèrent les premières plaintes. Mais la cuisson des herbes la distrayait et quand elle revint présenter le bol fumant, elle n'avait plus qu'une pensée: Serait-il satisfait de la préparation?

—Il déclara:

—Ça n'est pas mal, pour être fait par une Parisienne.

Il acheva la boisson.

—Vraiment, c'est bien pour une femme du Nord... mais ma mère faisait mieux!

Alors elle éclata en sanglots convulsés et, saisissant le bol, le brisa sur le tapis. Surpris, il la regarda et, sans comprendre tout à fait, devina l'immense douleur de l'enfant amoureuse. Il l'attira jusqu'à lui. Elle songlotait désespérément. Il l'embrassa sur les yeux. Peu à peu les pleurs se séchèrent. Elle étendit ses bras nus en signe de pardon et en fit un collier au mari qui, gagné par l'effet du remède chaud, s'endormait comme en songe, tout en se disant que le Nord aussi avait du bon!

Ernest GAUBERT.

(Le "Petit Journal")

PARDESSUS D'HIVER

Nous avons le plus bel assortiment de pardessus en Canada pour MESSIEURS ET JEUNES GENS.

Pardessus en drap, avec collet en fourrure, de $25.00 en montant. Aussi un choix immense de paletots en fourrure et pardessus doublés en fourrure que nous vendons à des prix excessivement bas.

CHAS. DESJARDINS & Cie

LIMITEE

130 RUE SAINT-DENIS

Faites Maintenant votre Commande

POUR VOTRE PROVISION D'HIVER DE

Coke de Gaz

Pourquoi payer $8.25 pour une tonne de charbon dur, quand le COKE de GAZ se vend $6.50 la tonne et a une plus grande valeur calorique que n'importe quel autre combustible.--SEULEMENT UNE QUANTITÉ LIMITÉE DISPONIBLE.

The Montreal Light, Heat & Power Company

DEPARTEMENT DU COKE, CHAMBRE No 204, EDIFICE POWER

DANSE

Le Professeur Lacasse a ouvert ses cours privés pour commençants au Salon Saint-Hubert.. Au programme: les danses les plus en vogue. Il est préférable de s'inscrire immédiatement. Adresse : Salon Saint-Hubert, 426 rue Saint-Hubert. Est 1386.

THEATRE STRAND Coin Sainte-Catherine Ouest et Mansfield

LES VUES ANIMEES LES PLUS ARTISTIQUES.
LA MEILLEURE MUSIQUE. LE PLUS GRAND CONFORT.

, 10c., Soirées, 10c. et 20c. Loges, 25c. Matinée tous les jours. Prix: Matinée

EMPLOYES

Devenez Capitalistes!

Vous savez fort bien que les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.

Si vous pouvez économiser quelques sous sur votre salaire quotidien, achetez des contrats dans le "PRET IMMOBILIER, Limitée", et il vous sera facile d'atteindre ce but tant désiré: l'aisance, la fortune.

Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Le capital qui vous est avancé est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.

Demandez notre brochure explicative.

AGENTS DEMANDES.—Le "PRET IMMOBILIER, Limitée", n'a pas encore d'agents dans tous les districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.

"LE PRET IMMOBILIER LIMITEE"
244, SAINTE-CATHERINE-EST, MONTREAL
Tél. Bell, Est 5779

Parc Sohmer

Ouvert tous les dimanches.

REPRESENTATIONS A 3 P.M. ET 8 P.M.

Vaudeville, Fanfare Militaire

ADMISSION, 10c

L'alibi des maris

C'est l'alibi. C'est la défense de l'alibi, et je veux dire l'alibi qui se défend.

Les échevins d'un petit margraviat de Bavière souffraient beaucoup des indiscrétions de la presse locale.

Qu'est-ce qu'elle disait donc la presse locale ? Le petit discours que l'un d'eux adressa aux journalistes, ou du moins prononça à leur adresse, vous le va apprendre.

"Messieurs, dit cet échevin, je vous propose de voter des remerciements à MM. les journalistes qui assistent à nos séances et qui les rapportent si fidèlement (marques d'étonnement et de résistance). Mais, en retour, je leur demanderai un léger service. (Ecoutez, écoutez!) MM. les reporters indiquent avec une exactitude qui fait honneur à leur conscience professionnelle l'heure exacte où nous quittons cette salle. Or,de cette première indication,il ne résulte rien du tout et,les choses d'où il ne résulte rien étant excellentes, je ne manifesterai sur ce point que mon entière satisfaction. Mais de la seconde indication, pour ce que nous rentrons chez nous les uns quinze minutes, les autres une heure, et les autres deux heures et demie ou trois heures après la fermeture de la séance, il résulte des inconvénients familiaux, domestiques et conjugaux, qui sont pour la plupart d'entre nous très considérables. Je demanderai à MM. les journalistes un peu moins d'exactitude dans la mention de l'heure de la fermeture de nos séances."

Cette historiette m'a rappelé ce bon député français qui, à l'issue d'une séance de nuit, demanda au président Brisson un certificat où fût indiquée l'heure de la clôture de cette séance nocturne. Vous vous rappelez qu'on le gouailla, ce bon député, qu'on en fit des gorges chaudes. C'était un psychologue.

Sa femme lui ayant fait des scènes relativement aux séances de nuit considérées par elle comme apocryphes, lui, bon moraliste, sachant deux choses ; la première que toutes les femmes sont jalouses, la seconde qu'elles ont droite de l'être, avait tranquillement demandé son certificat à M. Brisson, et, rentré chez lui, l'avait tranquillement montré à sa femme. Et elle s'était mise dans une colère épouvantable.

—Tu as demandé à M. Brisson ?...

—Sans doute. Je n'avais pas d'autre moyen de te convaincre.

—Et il l'a dit à tout le monde ?...

—Peut-être. Du reste, je ne m'en étais pas caché.

—Et tout le monde le sait ?...

—Sans doute. Qu'est-ce que ça te fait ?...

Et le mari, vengé, avait noué son foulard avec impassibilité et le rire intérieur des âmes infernales.

DANTIN.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quinzième jour d'août 1913, constituant en corporation MM. Henry Noël Chauvin, George Harold Baker, Harold Earle Walker, Thomas Shearer Stewart, et William Stewart, tous avocats, de Montréal, dans les buts suivants :

Faire les affaires de propriétaires et gérants de théâtres, ronds à patiner et autres places de jeux en plein air, et en particulier procurer les productions, représentations et exécutions d'opéras, burlesques, vaudevilles, vues animées et autre amusement et divertissement musical et dramatique ;

En général acheter, prendre à bail ou en échange ou acquérir autrement toutes propriétés mobilières et immobilières, et tous les droits ou privilèges que la compagnie jugera nécessaires ou utiles pour les fins de ses affaires ;

Acquérir et entreprendre toutes ou aucune partie des affaires, biens et obligations de toute personne ou compagnie faisant des affaires que cette compagnie est autorisée à faire ou possédant des biens ou droits convenables pour les fins de cette compagnie ;

Acheter, prendre ou acquérir autrement et détenir des actions, obligations ou débentures ou autres garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie ou faisant toutes affaires capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie, et établir, promouvoir ou aider autrement toute telle compagnie ou compagnies ;

Promouvoir toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir tous ou aucun des biens et obligations de cette compagnie et pour toute autre fin qui peut être directement ou indirectement destinée au bénéfice de cette compagnie et assumer et placer ou aider à placer les stocks, obligations ou garanties de toute telle compagnie ou compagnies ;

Placer et faire des affaires avec les argents de la compagnie non immédiatement requis ou la manière qui peut être déterminée de temps en temps ;

Emettre des actions acquittées, obligations ou débentures ou autres garanties pour la paiement soit en tout ou en partie de tous biens meubles ou immeubles, propriétés mobilières ou immobilières, services, droits, baux, affaires, franchises, entreprises, pouvoirs, privilèges, licences ou concessions que cette compagnie peut légalement acquérir, et en paiement ou partie de paiement ou en échange d'actions, obligations, débentures ou autres garanties de toute autre compagnie faisant des affaires semblables à celles de cette compagnie, ou y ayant rapport ;

Rémunérer toute personne ou compagnie pour services rendus ou devant être rendus, en plaçant ou aidant à placer ou garantissant le placement de toutes actions dans le capital action de la compagnie, ou toutes débentures ou autres garanties de la compagnie, ou dans ou au sujet de la formation ou avancement de la compagnie ou la conduite de ses affaires ;

Vendre l'entreprise de la compagnie ou toute partie dicelle pour telle considération que la compagnie jugera à propos, ou en disposer, et en particulier pour actions, débentures ou garanties de toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie ;

Adopter les moyens de faire connaître les affaires de la compagnie qui peuvent être à propos, et en particulier en faisant des annonces dans la presse, par circulaires, par achat et exhibition de travaux d'art, ou intérêt, par publication de livres et revues, et en octroyant des prix, rémunérations et donations ;

S'amalgamer avec toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie ;

Distribuer par dividendes ou autrement aucun des biens de la compagnie en espèce ou argent parmi les membres et en particulier par des actions acquittées, débentures ou stock de débentures de toute autre compagnie, sous le nom de "The Peerless Amusement Company Limited", avec un capital total de quatre-vingt-dix-neuf mille piastres ($99,000.00), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix (990) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce quinzième jour d'août 1913.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.

CHAUVIN, BAKER ET WALKER,
Procureurs des demandeurs.

Ce journal est imprimé au No. 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité Limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Cartes Professionnelles et d'Affaires

IMMEUBLES

H. BEAUREGARD
Entrepreneur Général en Construction
Tél. Bell Main 735 — 70 rue Saint-Jacques — MONTREAL

Tél. Main 6431 — Résidence Est 5529
JACQUES & VIGER
COURTIERS EN IMMEUBLES ET ASSURANCES
SPÉCIALITÉ DE PRÊTS SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
Chambre 401. Edifice Dominion Express. 145 rue Saint-Jacques, Montréal

Tél Main 4636
CHAGNON & MAGEAU Courtiers 52 ST-JACQUES
ASSURANCES — Feu-Vie-Accidents Responsabilité patronale.
IMMEUBLES — Spécialités : Achats et Ventes de Terres.

COMMENT DEVENIR PROPRIETAIRE
Tout locataire peut devenir propriétaire en appliquant le montant de son loyer au paiement d'une propriété. Toute propriété à Montréal se paie par ses propres revenus dans l'espace de douze à quinze ans. Pourquoi enrichir toujours le riche? devenez donc propriétaire. Notre compagnie n'a pour unique but, que de faire de ses membres adhérents, des propriétaires. Les nombreuses inscriptions indiquent que notre proposition est bien comprise.
Demandez la brochure explicative.
LE CRÉDIT MONTREAL LTEE, 1002 MONT-ROYAL EST. Tél. St-Louis 5879.
Président, Aimé Handfield, M.D.,; vice-président, J. A. Saint-Julien, C.R.; secrétaire-trésorier, Henri Foucreau.
Représentants demandés.

Veuillez Référer
à notre grande annonce qui paraît en page 4 et où nous vous donnons les avantages incontestablement supérieurs de nos lots sur tous les autres en vente à
ST-EUSTACHE
Remarquez que par la nouvelle ligne du Canadien Nord l'on se rendra sous peu en 25 MINUTES seulement sur ces lots, c'est-à-dire en aussi peu de temps que de la Place d'Armes à Maisonneuve ou à Verdun.
PAUL & ROBERT
Edifice de la Sauvegarde
Tél. Main 6544. — 92 NOTRE-DAME EST.

MEDECINS ET DENTISTES

Dr P. E. Lalanne
Des hopitaux de Paris
531, RUE ST-DENIS
TEL. EST 540
Consultations de 2 à 4 p.m.—7 à 8 p.m.

Dr M. LEMOYNE
257 SHERBROOKE EST
(Près Saint-Denis)
Maladies de yeux, oreilles, nez, gorge, larynx.
Tél. Est 4550.

Maladies des voies urinaires et de la peau.
Dr NORMAN MASSE
Consultations : 1.30 à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
1336 BLVD. ST-LAURENT
PRES RACHEL
TEL. ST-LOUIS 1628

Docteur J. A. St-Denis
Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles.
117 RUE CHERRIER
MONTREAL.
TEL. EST 829.

Dr Arthur Beauchamp
CHIRURGIEN-DENTISTE
165 Rue St-Denis — 4 Portes de l'Université
Tél. Bell Est 3549

DENTISTES
J. G. A. GENDREAU
CONRAD GENDREAU
sont maintenant installés au
No 535 RUE SAINT-DENIS
(Vis-à-vis le carré St-Louis)
TEL. EST 2916.

Dr H. Lanthier
DENTISTE
835 St-Denis — Angle Duluth
Tél. Est 1381

Tel. Bell, Est 5223
Dr P. A. FORTIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
661 ST-DENIS, coin Roy
HEURES : 9 A 5

Dr L. NOLIN TRUDEAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
389 Rue Saint-Denis. — Tel. Bell Est 3616.
De 9 h. à 5 h. tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 h. à 9 h. du soir.

Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric" nouveau tyle A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire, écrire.
Consultez le meilleur de Montréal
A L'INSTITUT D'OPTIQUE
Le SPECIALISTE BEAUMIER
144, Ste-Catherine Est
coin Ave. Hôtel de Ville, Montréal
L'EXAMEN DES YEUX GRATIS
Spécialité : Yeux Artificiels
AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en lunetterie.
Il recherche les Cas difficiles, désespérés. N'achetez jamais des "PEDLERS" ni aux magasins "A tout faire", si vous tenez à vos yeux.

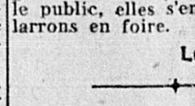
Nos dents sont très belles, naturelles, garanties.
L'INSTITUT DENTAIRE FRANCO - AMERICAIN,
(Incorporée)
162 Rue Saint-Denis,
MONTREAL.

AVOCATS ET NOTAIRES

TEL. BELL, MAIN 6420
Bureau du soir : 34 rue Dezery, Hochelaga
TEL. LaSALLE 987
Arthur Gibeault, B.A., L.L.L.
AVOCAT
54 Notre-Dame Est, MONTREAL.
CHAMBRE 37 & 38

Paterson & Lavery
AVOCATS-PROCUREURS
SUITE 111. 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 3960. Câble Wilpon.
W. Patterson, C. R. Salluste Lavery, B.C.L... M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil.

Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec.
Adrien Bélanger, L. L. L.
Bélanger & Bélanger,
NOTAIRES & COMPTABLES
No 30, RUE ST-JACQUES.
Edifice "Trust & Loan"
Argent à Prêter. MONTREAL.
Tel. Bell Main 1859

Résidence : 1504 St-Denis. Tél. St-Louis 4755
A. E. GRANDBOIS, L.L.B.
NOTAIRE
62 rue St-Jacques, Montréal
TEL. BELL MAIN 7675.

T. B. M, 2785 — 368 de L'EPEE, Outremont St-Louis 3585
Lucien Giroux
NOTAIRE
Argent à Prêter—Règlement de Succession
EDIFICE ST-CHARLES, 43 rue ST-GABRIEL
MONTREAL

TEL. BELL MAIN 2959
Proulx & Proulx
NOTAIRES
Bâtisse Banque Nationale
99 ST-JACQUES, Montréal

COMMERCE

Téléphone Main 1466 — F. A. BOUCHER, Propriétaire
BOUCHER & MERCIER
MARCHANDS-TAILLEURS
292 BOULEVARD ST-LAURENT — MONTREAL
(Monument National)

J. HUDON
MARCHAND-TAILLEUR
85 rue CLARKE MONTREAL
Ci-devant rue St-Chs. Borromée
A reçu les dernières nouveautés et nuances les plus chics pour les complets d'été et d'automne, pour hommes.
Une VISITE est sollicitée.

TEL. BELL EST 6876
The Renaud Motor Supply Co.
ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES ET FOURNITURES DE MOTEURS
326 Ste-Catherine Est, Montréal

$15 HABIT $15
GARANTI D'UNE VALEUR DE $25
NI PLUS NI MOINS — FAIT A ORDRE AU PRIX DU GROS
English & Scotch Woolen Co.
415 Ste-Catherine Est.— 261 Ste-Catherine Ouest
MONTRÉAL

I. L. LAFLEUR
LIMITEE
Importateurs de
Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yachts à Gazoline
362-366 NOTRE - DAME OUEST
43 a 57 rue Dupré, Montréal
Téléphones : au magasin :
Bell Main 2220. Marchands 543
Au bureau : Bell Main 4161
Résidence—Bell : Mount 3310 Ring 3
Notre-Dame-de-Grâces

Joseph Saucier
PROF. DE CHANT
475 St-Denis, près Sherbrooke
TELEPHONE BELL EST 2886.
¶ *Préparation aux examens de l'Académie de Musique de Québec.*

LA VIE MUSICALE

LA MORT DE M. JULES HONE. — QUELQUES SOUVENIRS.—L'ACCOMPAGNEMENT DU PLAIN CHANT. — CE QU'EN PENSE M. MAURICE EMMANUEL, PROFESSEUR AU CONSERVATOIRE DE PARIS.

La mort du violoniste Jules Hone aurait passé presque inaperçue sans la notice que lui a consacrée M. Paul-G. Ouimet dans le *Devoir* et celle, avec portrait, de la *Presse*. Depuis plusieurs années, M. Hone avait quitté l'enseignement et seuls ses anciens élèves se souvenaient encore de lui.

Je suis un de ceux-là ; mais quand j'étudiai le violon avec lui, j'avais douze ans et je crois bien que l'atmosphère du collège n'était pas très favorable à l'éclosion d'un violoniste. J'allai jusqu'au 5e Air Varié de Daucla, puis mon professeur se découragea probablement devant ma paresse. Je ne le revis que beaucoup plus tard. J'étais alors trop vieux pour redevenir son élève, mais j'ai toujours eu le regret de n'avoir pas mieux compris que le travail m'amènerait bien, moi aussi, au but qu'avait atteint un professeur que j'admirais, tout en me gardant bien de l'imiter.

* * *

M. Maurice Emmanuel, professeur d'Histoire de la Musique au Conservatoire de Paris, est opposé à l'accompagnement de la mélopée médiévale, c'est-à-dire du plain-chant d'église. Il a développé son idée dans l'*Histoire de la Langue Musicale* et dans l'*Accompagnement modal des Psaumes*. Il la résume dans la monographie qu'il consacre à l'*Art gréco-romain*, dans l'*Encyclopédie de la Musique*.

Sans vouloir prendre parti, pour le moment, ni pour ni contre cette théorie, je donne ses raisons principales :

Les Anciens ont négligé un élément essentiel de notre harmonisation: la tierce; les polyphonistes des XVe-XVIe siècles ont fait de la tierce consonante naturelle la génératrice de l'harmonie moderne. L'accord parfait caractérisé par la tierce naturelle étant le facteur constant du revêtement harmonique moderne, il s'ensuit que cet accord ne peut servir à revêtir une mélopée ancienne qu'à la façon d'accord de passage. Il ne reste donc que les accords de quarte et de quinte et si, à l'intérieur de ce dernier accord on peut imaginer une tierce, on ne doit jamais l'exprimer au clavier accompagnateur. Seule, la finale d'un morceau en indique le mode. Gui d'Arezzo disait: "Au début d'un chant nous ne pouvons deviner ce qui va suivre, mais en entendant le dernier son, nous comprenons tout ce qui a précédé."

Donc, conclut M. Emmanuel, "les cantilènes ecclésiastiques, filles des mélopées gréco-romaines, créent comme elles leur harmonisation mélodique par l'égrènement de leurs facteurs et le son final apporte à la perception exacte du mode, lorsqu'elle est restée imprécise, la certitude qui manquait. Il est interdit d'anticiper, par un placage d'accords intempestifs, sur l'effet esthétique amené par cette conclusion. On peut dire des accords appliqués au Plain-Chant que les meilleurs ne valent rien. Il serait temps que cette vérité, éclatante pour tout observateur averti, passât dans la pratique. Mais... les organistes de coeur s'évertuent à revêtir d'un habillage absurde des chants qui doivent rester nus; à rendre net — et souvent à rebours — ce que le *Cantor* du Moyen-Age, tout comme l'antique *Melopoios*, a conçu flou; à donner une épaisseur lourde aux traits qu'il voulait fins; à empâter ces traits sous prétexte de les renforcer. Or, ni les Antiennes, ni les Hymnes n'ont besoin de ce renfort pour vivre de leur vie propre et singulière: elles ont même grand besoin de s'en passer; et si on les affuble d'un attirail harmonique qui les masque, au lieu de se présenter à nous dans toute la saveur de leur forme première, elles ne sont plus que des vieilleries dépaysées."

Fred. PELLETIER.

Les Annales

C'est un véritable monument artistique et littéraire que "Les Annales" ont érigé cette semaine à la gloire de "Mireille", à l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de l'opéra de Gounod tiré du poème original de Mistral. Outre une magistrale étude de Camille Saint-Saëns sur l'œuvre dramatique de Gounod, cette excellente revue publie, en effet, une série de lettres inédites de Mistral et de Gounod, qui forment la plus vivante et la plus touchante histoire de "Mireille". A ces documents du plus haut intérêt, il faut joindre encore deux belles lettres inédites d'Alexandre Dumas fils et de Raymond Poincaré, écrites après la mort de Gounod et de nombreux articles de Jules Claretie, Charles Formentis, Jeanne de Flandreysy, Amédée Gros, Emile Ripert, etc., qui, accompagnés d'illustrations (entre autres, d'une remarquable héliogravure hors-texte représentant la fameuse statue de "Mireille" par Antonin Mercié), de portraits, de morceaux de musique et d'autographes, constituent la plus complète et le plus saisissante monographie faite jusqu'à ce jour sur ce gracieux et poétique sujet. La partie d'actualité n'est d'ailleurs, pas sacrifié dans ce même numéro des "Annales", puisqu'on y peut lire encore de belles pages, signées René Bazin, Marcelle Tinayre, Jean Neemy, etc, sur les principales étapes du voyage présidentiel en Limousin, sans parler des chroniques habituelles d'Emile Faguet, Max de Nansouty, Yvonne Sarcey, le Bonhomme Chrysale, etc., etc.

ÇA VA BIEN, LE TRAMWAY!

L'accident de jeudi, qui, bien indépendamment de la compagnie qui en est responsable, n'aura pas de suites graves, espérons-le, vient de donner au tramway un regain de notoriété.

Par un hasard quasi inexplicable, la voiture renversée se trouvait à peu près vide, ce qui a singulièrement diminué le nombre des victimes qui, à tout autre moment, aurait été vraisemblablement décuplé.

Les milliers de témoins de l'accident, et le tragique qui l'a entouré font ressortir davantage la faute de la compagnie, mais il ne faut pas croire que ses griefs envers le public se limitent à l'emploi de quelques tramways démodés qui mettent la sécurité des voyageurs en danger.

On a beaucoup parlé du tramway l'hiver dernier: le critiquer a été de mode, mais le sort des modes est de passer vite et celle-là a eu le sort connu. Les directeurs de la compagnie, philosophes, le prévoyaient bien. Pour donner le change à la critique, ils ont fait quelques réparations apparentes, puis ils ont continué, comme devant, quand on a cessé de s'occuper d'eux, à donner un service aussi mauvais.

Les nouveaux tramways, mis en circulation récemment, pour avoir une forme originale, ne résolvent pas du tout le problème du transport dans le sens du confort des voyageurs. Les places sont, il est vrai,un peu plus nombreuses, mais en revanche, entre les banquettes en sens longitudinal, peut s'entasser aux heures de presse, une foule encore plus considérable qu'autrefois, de sorte que les voitures deviennent de véritables boites à sardines, y compris l'huile, car à l'intérieur, très insuffisamment ventilé, il fera en hiver une chaleur intolérable.

Pour montrer qu'elle fait des changements sérieux, la compagnie a peint ses voitures en deux couleurs, et elle a bouleversé les rues pour changer ses voies, après avoir aimablement prévenu ses clients en deux langues—l'anglaise et la chinoise,—car on ne peut certes appeler du français les explications faisant pendant à celles qui sont sont données en anglais.

On sait que toutes les compagnies sont forcées de faire des réparations et, certes, la compagnie des tramways en a un besoin particulier, mais elle s'y est prise avec une singulière insouciance des intérêts du public. Par la rue Sainte-Catherine, il faut faire, après neuf heures, des détours fantastiques, alors qu'il eût été très simple d'établir, de chaque côté de la voie en réparation, un service spécial. Dimanche dernier, en descendant d'Outremont après avoir attendu au moins dix tramways qui allaient à la "shop", il m'a fallu passer par Beaver Hall pour descendre au coin des rues Saint-Laurent et Craig.

Mais les voyageurs de la ville sont gâtés auprès de ceux de la banlieue. Depuis un temps interminable, les tramways de Sainte-Catherine prennent la rue Notre-Dame à partir du garage de la rue du Havre. Conséquence: une foule de retards, qui font invariablement rager le tramway de la rue Lasalle à ceux qui veulent se rendre à Tétreauville, au Bout de l'Isle et à la Pointe-aux-Trembles. Cependant, la compagnie a choisi ce moment précis pour faire des réparations à la voie de la rue Lassalle, de sorte que, descendant à la rue Notre-Dame, le voyageur doit aller, à pied, prendre son tramway pour le Bout de l'Ile à la rue Adam, et comme, neuf fois sur dix, à cause des retards, il l'a manqué, il lui faudra attendre le suivant au froid ou à la pluie, sans le moindre abri.

Les citoyens qui demeurent de ce côté de l'Ile de Montréal sont exaspérés, à juste titre, du service ou plutôt des mauvais offices que la compagnie leur rend.

Si le Canadien Nord ne semblait de connivence avec la compagnie des tramways et mettait des trains plus fréquents à la disposition des citoyens de Montréal-Est et de la Pointe-aux-Trembles, ceux-ci retireraient avec le plus vif empressement leur clientèle au tramway.

Mais allez donc espérer qu'une compagnie de chemin de fer vous aidera à vous venger d'une compagnie de tramways. Pour maltraiter le public, elles s'entendent comme larrons en foire.

Louis BRETON.

TRIBUNE LIBRE

MES IMPRESSIONS.

LE JAUNISME

Il n'y a pas à dire, la ville de Montréal souffre d'une épidémie de aunisme des plus dangereuses, surtout au moment au "La Presse" prépare son exposition universelle.

Je ne veux pas parler des Chinois, ni du péril jaune, mais bel et bien des nouvelles à sensation cherchées par nos grands journaux du soir.

Exemple. Jeudi midi, un tramway se permettait de faire la culbute au coin des rues Craig et Saint-Laurent. Le fait est banal et sera imité par nombre de ministres aux prochaines élections...

Aussitôt, titres ronflants de 6 colonnes, sans la "Presse". "La Patrie" fiche cet accident en place d'honneur, à côté d'une lettre de Monseigneur Bruchési et le peuple, "le brave peuple" se bouscule et s'arrache les journaux pour humer les parfums de sang et d'iodoforme dans un petit accident où seules six personnes reçurent quelques égratignures.

Plus que cela, un cinéma, école de badauderie pour la jeunesse annonçait hier soir, rue Sainte-Catherine, l'accident en question et là, encore le bon peuple, le brave peuple se précipitait en quête d'émotions.

Il est pénible de voir pareilles choses et quand nos concitoyens vont en troupeau vers ces platitudes, c'est une vraie pitié.

Ces sensations morbides entretenues par les journaux font plus de mal à notre nationalité que les plus basses calomnies de fanatiques orangistes. Et nous dirons avec un Anglais distingué, en face du théâtre de la rue Sainte-Catherine jeudi soir. "They are surely the men to chop wood and carry water."

Adolphe NANTEL.

L'EST ET L'OUEST

Différences dans les méthodes pour le prélèvement des taxes

La province de Québec, assez âgée pour être pratique, se fait faire la leçon dans bien des cas par ses jeunes soeurs de l'Ouest.

Nous ne parlerons pas de l'administration scolaire vu qu'au pays immense les institutrices reçoivent de $800 à $1000 par an; à part du bonus, variant de $150 à $500, donné tous les ans à chaque école, par le ministère de l'Instruction publique.

Dans quelques lignes, qui semblent de bonne guerre, nous établirons un petit parallèle entre les lois municipales de Québec et celles d'Alberta, pour l'évaluation et la perception des taxes.

La taxe des édifices, injuste et archaïque, est bannie des statuts de la nouvelle province. Les terrains seuls, qu'ils soient vacants ou bâtis, sont taxés également, suivant leur superficie, et rien de plus. Il en découle moins d'erreurs dans l'évaluation et plus de justice. On ne voit pas des faits comme celui d'un bon contribuable de Lachine qui a vu sa propriété augmenter de $1,000 pour y avoir donné une couche de peinture. C'est presque le régime Lanctôt.

Là-bas, les évaluateurs font leur travail plus rapidement, et le trésor municipal regorge.

Les salaires des fonctionnaires comparés avec ceux de Québec sont de moitié plus bas.

Dans les villes de la province de Québec, les loyers montent chaque année d'une manière anormale et injuste pour le pauvre locataire. C'est la lumière, l'eau, les réparations, etc., etc., autant de vampires collés à sa bourse parce que la bâtisse de Monsieur le propriétaire fait boule de jonglaur aux mains du bureau d'évaluation. C'est dans des conditions comme celles-là que naît et se développe le socialisme.

A Morinville, Alberta, village de 400 âmes, les taxes donnent un revenu annuel de $9,000, et pas un seul propriétaire ne trouve à redire, sachant que son voisin paie comme lui, proportions gardées.

* * *

La loi de Québec pour le paiement des taxes foncières est aussi des plus défectueuses.

Quand un contribuable veut connaître le chiffre de son évaluation, il lui faut d'abord la chercher dans les avis de journaux, courir au bureau du secrétaire, subir parfois la mauvaise humeur des employés et puis... attendre les recherches, écrire au conseil pour protester s'il y a lieu... que sais-je!

Le temps est précieux en Alberta et ces ennuis ne sont plus de mode. Sans vous déranger, par la poste, arrive l'avis de vos taxes, avec blanc à remplir pour protester contre l'évaluation s'il y a lieu. Avis est aussi donné dans la même lettre d'un jour quelconque où le conseil siègera pour la révision du rôle; chaque intéressé se présente au jour dit; on entend sa plainte et le tout se règle avec équité.

Ces quelques remarques sur une partie de l'administration municipale de deux provinces méritent, croyons-nous, quelque attention, si l'on veut que dans quelques années, les Québécois n'entendent plus dans leurs voyages dans l'Ouest des remarques comme celle :

"La province de Québec, mais elle est arriérée de 50 ans dans la plupart de ses services publics."

Adolphe NANTEL.

NENUS PROPOS

PAYS LIBRES.

Quelqu'un m'a montré une curieuse petite boîte de nickel. On ouvre le couvercle comme si l'on dévissait quelque chose. Sitôt qu'il a quitté la boîte, celle-ci s'allonge subitement, à la façon de ces diablotins qui jaillissent de leur prison. La boîte est devenue timbale. Sur ses parois est gravé ce mot: "Kansas".

Il existe, en Amérique, un Etat de Kansas. Les femmes y votent et y font non seulement les lois, mais la loi.

Lorsque vous voyagez de New-York à San-Francisco, vous trouvez dans les wagons des fontaines d'eau fraîche avec un verre omnibus, tel le gobelet d'étain de la Wallace parisienne. Rien de simple à laver comme un verre, semble-t-il !

Mais, à la première station de l'Etat de Kansas que vous avez à traverser, un agent monte dans les wagons et supprime le verre omnibus, sous prétexte qu'il est véhicule à microbes. Et si vous n'avez pas pris soin d'acheter, avant le départ, la timbale individuelle, vous crevez de soif. Le but est simplement de savoir s'il vaut mieux crever de soif que des microbes.

Vous m'avouerez qu'on pourrait bien laisser les gens libres de choisir leur fin !

Sitôt qu'on a quitté l'Etat antimicrobes du Kansas, on tombe dans un autre Etat où, si un agent vous voit fumer une cigarette, vous encourez les pires amendes, outre la douleur de voir tomber ledit agent en épilepsie. Vous ne pouvez fumer que le cigare.

Ne me demandez pas pourquoi. Allez plutôt le demander aux femmes-députées qui ont fait cette étrange loi.

Je ne suis pas pour qu'on empêche les femmes de voter, ah ! fichtre non !... Mais tout de même, si les pays où elles votent sont dans la catégorie des pays libres, il faut bien reconnaître que ceux où elles ne votent pas sont plus libres encore ! —

Le "Coeur en Exil"

RECUEIL DE VERS PAR M. RENE CHOPIN

M. René Chopin vient de publier à Paris, chez Crès, un recueil de vers intitulé *le Coeur en exil*.

Si nous avons mis quelque temps à en parler, c'est tout simplement que nous avons voulu le lire d'abord. Et, en vérité, il vaut d'être lu, et d'être lu lentement, ainsi qu'il convient de lire les vers.

Ceux-ci sont d'une inspiration personnelle; ils ont le tendre éclat de la fraîcheur et ne donnent point cette inquiétante impression du déjà vu. Ce sont des vers de jeunesse et, comme elle, ils sont ondoyants et passent, avec une facilité charmante, du lyrisme au léger: du *Poème du Soleil à la Truite saumonée*, qu'on lira avec plaisir dans une autre page. Il est regrettable que ce genre léger, qui n'exclut pas, on le voit, une forme soignée, ne soit pas plus cultivé au Canada. Il y aurait là une riche matière, et presque pas exploitée ici, dont on pourrait tirer de fort jolies choses. On donne beaucoup trop, croyons-nous,—et nous ne parlons pas pour M. René Chopin — dans la poésie philosophique ou métaphysique, où un Sully Prudhomme confessa sa faillite, et dans le grand genre où l'on ne peut être pris bien longtemps pour un Alfred de Vigny. Mais, comme dirait feu Alphonse Allais, fermons la parenthèse, car il ne fait pas chaud.

M. René Chopin a une très belle facture. Il manie très bien le vers, même l'alexandrin auquel il donne, par la variété des cadences, une grande souplesse. Et son vocabulaire est étendu. Nous nous permettrons même, à ce sujet, une petite remarque: il y a, ici, là et ailleurs, un peu de recherche. Mais nous apercevons tout de suite les circonstances atténuantes: il faut soigner beaucoup sa langue afin de réagir contre le laisser-aller, le lâcher des... autres. De sorte que nous ne savons plus si nous devons, à cause de cela, blâmer M. Chopin ou le féliciter.

Quoi qu'il en soit, il faut le louer chaleureusement pour les belles qualités bien françaises de clarté et de précision qui distinguent son livre, lequel est l'oeuvre d'"un vrai fils de Français" qui honore sa mère intellectuelle en conservant filialement sa langue, et en la cultivant.

LISEUR.

La presse médicale allemande fait grand état du fait qu'un enfant sans cerveau a vécu quatre ans.

Il y a bien des enfants qui, nés dans de pareilles conditions, ont atteint l'âge d'homme, et même l'âge mûr.

* * *

L'échevin Blumenthal, de retour de Londres, assure que là-bas "on parle plus des théâtres que de la politique."

Les Londoniens ne s'occupent guère du péril allemand et de l'urgence—ils laissent cela à M. Bruno Nantel.

* * *

"Sir Edmund Walker, président de la Canadian Bank of Commerce—dit la "Gazette"—note que les gens de toutes les classes sont animés du désir de payer leurs dettes."

Hélas, a sans doute ajouté à part lui le manitou de l'impérialisme, le peuple canadien ne se hâte toujours pas à payer sa dette à la Mère-Patrie.

SOUVENIRS D'UN REPORTER

LE MORS AUX DENTS

Dans tous les bureaux de journaux et aussi dans bien d'autres endroits, la fin de la semaine est toujours mieux accueillie que le commencement car elle amène d'abord la perspective possible d'une journée de repos et surtout la réalisation immédiate de la récompense des efforts accomplis. C'est le samedi que la manne sous enveloppe tombe entre les mains des reporters et cette différence avec la manne céleste des Juifs, qui choisissait le samedi pour ne pas tomber, nous fait voir que les temps ont bien changé depuis l'époque où Moïse cherchait la terre promise. Moïse, aujourd'hui, cherche des terrains pour spéculer et des gogos pour les acheter.

Une autre différence s'établit quand on se rappelle que "les enfants d'Isni quarante semaine, ni quarante quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinssent dans la terre où ils devaient habiter" (Exode), et que pas un reporter n'est certain de recevoir ses appointements pendant quarante ans, ni quarante semaine, ni quarante jours ni même quarante heures. Quant à la Terre Promise qu'il peut attendre sous la forme d'une place dans un ministère ou d'un secrétariat quelque part, elle est si éloignée qu'il n'y songe seulement pas.

Le samedi dont je veux vous parler était pour Raymond le premier où il dut toucher des appointements, et c'est avec une impatience fébrile qu'il attendait onze heures pour palper doucement les quinze dollars qui représentaient à cette époque le fruit de ses efforts et de ses labeurs constants comme reporter de la Morgue. Pour gagner cela, il avait dû assister à douze enquêtes du Coroner, entendre vingt-quatre discours de celui-ci (douze en anglais et douze en français) ; recueillir trente-trois photraits, interviewer quatre veuves, sept orphelins, onze beaux-frères, dix-neuf "amies" et un nombre incalculable d'intéressés sans compter les curieux et les policemen. Il avait aussi fait une tournée complète et biquotidienne des hôpitaux, écouté les histoires cent fois redites des internes de service, et décrit dans un style graphique, huit accidents d'auto, seize morts subites, une explosion de gazoline, quatre incendies, neuf suicides, autant de tentatives et sept ou huit autopsies de cadavres trouvés ici et là. On voit qu'il n'avait pas le temps de flâner.

Avant de faire dans les grands quotidiens, Raymond avait écrit dans un vague petit journal de campagne bourré de reproductions et d'annonces des pilules jaunes ou vertes, où le cours du marché local occupait la première place et où les nouvelles de la guerre des Balkans arrivaient un mois et demi après leur publication dans les journaux de Londres et de Paris et où le compte rendu de la séance du Conseil Municipal consistait à publier le procès-verbal de cette séance ou de la précédente. Dans ce journal perdu, Raymond travaillait surtout avec des ciseaux et un pot à colle, coupant au hasard dans les oeuvres des poètes et des prosateurs (Recueil de l'abbé Drioux) et dans les journaux bien vus en haut lieu. Les articles politiques étaient envoyés par le directeur propriétaire, un bonhomme qui ne savait pas écrire, mais qui savait bien que chaque article programme lui était payé 14 sous du pouce par une association philantrophique, ayant son siège social à Montréal et qui, en outre, écrivait pour lui les petits articles en question.

Mais Raymond ne gagnait que huit dollars par semaine à cette besogne et le désir de briller parmi les grands journalistes de la métropole le démangeait depuis longtemps. Il ne souhaitait qu'une chose, devenir reporter à la "Lune". Ensuite, comme ceux qui ont vu Naples ailleurs qu'au cinéma, il pourrait mourir.

Celui-là seul qui sait limiter ses ambitions trouvera le bonheur sur la terre, dit un proverbe que je crois avoir lu quelque part et dont le sens n'échappera pas à ceux qui, toujours poussés par de nouveaux désirs, convoitent inutilement les choses qu'ils ne sauront jamais obtenir. Un jour, un brave garçon qui me voyait écrire, me dit: "Vous avez vraiment une belle "main" pourquoi ne vous êtes-vous pas placé comme commis de "groserie?" Cette naïve réflexion, que j'eusse prise en mauvaise part venant d'un confrère, me remplit d'admiration pour celui qui l'avait formulée. Voici, me dis-je, un homme qui connaît la limite de ses désirs et de ses ambitions. Il est illettré et admire celui qui sait écrire même quand il ne peut le lire. Si ses parents l'avaient fait instruire, il se serait lancé dans l'épicerie en détail ou en gros et serait devenu commis, gérant, épicier, échevin et, qui sait, peut-être député, tout comme mon ami Napoléon. Ses horizons bornés n'allaient pas plus loin et il était heureux.

Heureux encore ce jeune homme qui écrivait récemment une lettre aux directeurs de son "alma mater" pour les remercier de leur excellent enseignement. "Grâce à lui, disait-il en substance, je me suis lancé dans les affaires et je viens d'ouvrir un bureau d'immeubles portant un nom anglais." Cet homme est heureux de constater que lui-même, fils de gens n'ayant jamais su lire, peut lire la "Presse" presque couramment et que, parfois même, il comprend ce qu'il lit. Il n'en faut pas plus pour son bonheur.

On me pardonnera cette philosophique digression dont le but est de faire comprendre à mes lecteurs combien Raymond était naïf, naïf comme une jeune fille qui le serait.

En attendant la distribution des enveloppes bénies, les reporters devisaient et racontaient des histoires plus ou moins dignes d'être publiées ici, surtout moins, Fernand en disait une bien bonne qu'il tenait d'un de ses amis qui lui-même l'avait recueillie de la propre bouche d'un homme qui était cousin de celui à qui elle était constamment arrivée. La voici :

"Une fois, un de mes amis, qui est propriétaire d'un magasin de vaisselle d'une petite ville des cantons de l'Est, voit entrer chez lui un énorme nègre qui lui demande poliment : "Avez-vous de l'ouvrage ?

rien vous donner à faire, le commerce marche trop mal en ce moment.

—Rien, pas même nettoyer la cour ou rentrer le bois ?

—Non, mon homme de cour fait cela.

—Aider à la livraison des colis ?

—Je n'en fait pas en ce moment, mon cheval est mort et je ne suis pas assez riche pour en acheter un autre", plaisanta le commerçant, croyant décourager le nègre. Mais celui-ci ne se décourageait pas, bien au contraire et c'est vivement qu'il reprit: "Si vous ne pouvez pas acheter de cheval, je vais remplacer le cheval. Donnez-moi six piastres par semaine, et je ferai les livraisons en traînant la voiture."

—Vous plaisantez ?

—Pas du tout, je suis aussi fort qu'un cheval et je ne mange pas autant. Essayez-moi."

Le commerçant était un peu et même beaucoup avare. L'idée de faire exécuter par un pauvre diable le travail d'un homme et d'un cheval, lui souriait beaucoup et il répondit: "Venez lundi matin et je vous essayerai."

Le lundi matin, le nègre, ponctuel, arrivait au magasin et, conduit vers l'écurie, s'attelait bravement dans les brancards pour tirer le camion de livraison qui s'y trouvait. Une demi-heure plus tard, il partait avec une charge de vaisselle qu'il livrait à l'autre bout de la ville et à midi, il avait fait cinq ou six livraisons. Le marchand de vaisselle, enchanté, avait flanqué dehors son livreur habituel, brave père de famille, à son service depuis 23 ans et onze mois et il avait engagé le nègre définitivement. Puis, content de cette bonne action, il était rentré chez lui.

Le mardi, le mercredi, le jeudi, aussi le vendredi, notre nègre — qui se nommait John Smith — fit son travail avec une telle ponctualité et un tel courage que son patron ne cessait de se frotter les mains. "Avec un gaillard comme cela, disait-il à ses amis, je ferai ma fortune. Jamais je n'ai eu pareille réclame gratuite et jamais je n'ai fait faire ma livraison à si bon compte. C'est merveilleux. Le vendredi soir, il vendait son cheval à un étranger trop bête pour voir que l'animal était poussif et avait des éparvins. Il réalisa $175 de bénéfice et acheta un manteau de mouton de Perse à sa femme.

Le samedi, pour ce marchand comme pour plusieurs, était la journée des encaissements et notre homme pensa que le nègre, naturellement intelligent, pourrait bien remplacer en cette occurence un commis qu'il payait pour faire ses encaissements. Il remit à John Smith plusieurs factures dont le total s'élevait à une centaine de dollars et lui dit de se dépêches: "Reviens à midi, ajouta-t-il, car j'ai besoin de toi cet après-midi pour livrer."

Midi, une heure, deux heures, six heures se passèrent sans qu'on vit le nègre et sans qu'on en ouït parler. Vers huit heures du soir, il arriva au magasin, sale, couvert de boue et de terre, la figure convulsée, sa voiture brisée et pas un sou dans sa poche.

—Qu'est-ce qui s'est passé, dites vite ? s'exclame le commerçant qui revenait de sa vingtième excursion à la recherche de son cheval-livreur-encaisseur. Dépêchez-vous de parler ! Où est l'argent ?

—Ne m'en parlez pas, boss, fit le nègre en pleurant. Comme j'avais terminé vos encaissements, j'ai aperçu un papier bleu en plein milieu de la route. J'en ai eu peur et j'ai pris le mors aux dents. J'ai perdu l'argent !

L'histoire provoqua les rires de tout le monde dans la salle de rédaction et Raymond se tordit comme une petite baleine que son corset gênerait.

—Elle est bien bonne, dit-il, je vais la conter à ma sœur, elle va rire ! Puis, comme l'employé préposé à la distribution des enveloppes lui en remettait une, Raymond s'approcha de Fernand pour lui demander: "Dites donc, je n'habite Montréal que depuis huit jours, dites-moi donc comment m'y prendre pour envoyer sûrement et rapidement six dollars à ma sœur qui habite Sainte-Emilie de l'Energie.

—Rien de plus simple, fit Fernand, allez au bureau de poste, achetez un mandat pour la somme et revenez ici. Vous me donnerez la lettre contenant le mandat et je la ferai expédier et recommander par le bureau. Ainsi, vous économiserez sept sous et vous serez certain que votre lettre parviendra à destination.

Raymond remercia, salua et sortit.

Sur le perron des bureaux, il rencontra un ancien ami à lui, vague confrère d'un collège d'où il avait été chassé, un peu bohème et beaucoup soiffard.

—Tiens, Raymond, comment vas-tu ! Moi qui te pensais toujours à Sainte-Emilie. Que fais-tu par ici ?

—Je suis journaliste, répondit Raymond en se rengorgeant, c'est moi qui rédige toutes les nouvelles de morts subites, d'accidents et je fais aussi les funérailles. C'est une position magnifique, ajouta-t-il avec un petit air protecteur.

—Vraiment, riposta l'autre. Alors, tu payes quelque chose ?

—Certainement, avec plaisir, répondit Raymond heureux de jouer au bon prince.

On entra dans un café où se servaient des liqueurs et où il y avait des tables idoines à les déguster et on s'assit.

—Comme cela, te voilà lancé, fit l'ami qui se nommait Philémon.

—Tout à fait mon cher, tout à fait. J'ai enfin la position que je voulais avoir, et je suis heureux. Nous travaillons beaucoup, c'est vrai, mais nous avons aussi beaucoup de plaisir. J'entends des histoires impayables. Tiens, encore ce matin.

Et Raymond conta avec détails l'histoire du nègre plus haut relatée. L'ami s'amusait, approuvait du geste, riait aux bons endroits, prenait l'air soucieux du monsieur qui attend la fin et, de temps à autre, faisait un signe au garçon qui remplissait les verres. A la fin de l'histoire, il le de Raymond et lui dit : "Tu es toujours le même, toujours aussi spirituel. Tu iras loin, mon ami, tu iras loin."

—Allons jusqu'au prochain café, proposa Raymond qui sentait la tête lui tourner un peu. Nous allons prendre quelque chose."

Philémon, qui n'attendait que cette proposition pour l'accepter, approuva hautement et flatta la vanité de l'autre en disant : "C'est un plaisir que de rencontrer de vrais amis comme toi, des gens qui ne sont pas fiers malgré leur fortune. Tiens, Raymond, entre nous, c'est à la vie et à la mort et, si ton sexe ne s'y opposait, tu serais Baucis.

Ce discours parti du fond du cœur émut vivement Raymond qui commanda coup sur coup quatre consommations. A la quatrième, Philémon dut l'enlever. Ce qui se passa ensuite est demeuré, heureusement, dans les ténèbres de l'oubli. Fernand attendit vainement le retour de Raymond avec le mandat et ce n'est que le mardi suivant que Raymond se risqua au bureau, souffrant encore d'un gros mal de tête.

Depuis cette époque, chaque fois que Raymond prend son enveloppe à la caisse, il se trouve toujours un confrère pour lui dire doucement : Raymond, fais attention aux papiers sur le chemin, tu pourrais prendre le mors aux dents."

P.-M. B.

SCENE DE TRAMWAY

L'ENDROIT

—C'est icitte, m'ame Chose, s'exclama la première.

—Quand j'vous dis qu'non, qu'c'est plus loin, répondit l'autre encore plus haut.

Et les deux interlocutrices suivaient avec un intérêt apparemment très vif, les maisons qui défilaient devant le carreau du tramway.

Cette petite scène se passait, avant-hier, dans un tramway Notre-Dame qui filait vers l'Ouest. Nos commères avaient l'avantage de se prélasser sur une banquette, la première, en avant, à gauche. Un mouvement de la foule m'ayant poussé jusqu'auprès d'elles, je pus saisir encore la conversation suivante, qui se faisait sur un ton un peu plus modéré:

—Le feuilleton va finir ben vite, hein, c'est ben d'valeur, un si beau roman!

—Oui, mais j'ai ben hâte itou de r'commencer l'autre.

—"Le Diamant Fatal"?

—Oui, mais faites don attention, m'ame Machin, on est rendu au numéro cinq cent soixante-et-neuf.

—Espérez, on n'a encore deux cent à vouère. Mais r'parlons don du feuilleton. Croyez-t'y qui va la marier?

—Ben non, pour ça y est ben trop ordilleux et pis quand même qu'y voudrait y va t'être empêché par l'ennemi de la jeune fille qui y en veut.

—Bonne sainte Anne de mon Jésus, vous dites pas!

—Quand j'vous dis!

Et les papotages roulèrent quelque temps sur le feuilleton d'un de nos grands quotidiens, je suppose.

Laissons-les papoter et laissez-moi vous les présenter:

La plus âgée pouvait avoir cinquante ans; elle était complètement couverte d'une mante imperméable d'une couleur jaunâtre. Quant à ses traits, elle ressemblait à toutes les commères de son espèce: mâchoire proéminente due sans doute à l'usage fréquent de la gomme à mâcher ; nez légèrement retroussé et des yeux où ne pétillait aucun feu.

L'autre était à peu près du même âge, peut-être quelque peu plus jeune. Elle pouvait être plus laide, seulement elle savait se servir de cette matière qui "répare des ans l'irréparable outrage".

Au moment où j'allais examiner plus attentivement ses qualités plastiques, sa compagne l'entraîne de l'autre côté du tramway en bousculant au passage mon humble personne qui ne s'attendait pas à cette avalanche, puis deux ou trois autres personnes, et s'écrie:

—T'nez, m'ame Machin, c'est là. R'gardez la lucarne là-bas, en haut, c'est de d'la qu'y l'a j'té.

—Non, mais c'avait t'y du bon sens j'ter ane pauvre enfant d'si haut!

—Moi si j'étais à la place du juge je le ferais fouetter Valade, si c'est ben lui.

—Quien, m'ame Chose, on va descendre pour aller voir la place de plus proche.

JEAN-MARIE.

Mêlons-nous de nos affaires

Mêlez-vous de vos affaires: cette phrase très sage en soi scandalisera peut-être, en ce siècle où chacun s'occupe des affaires d'autrui. Plus que jamais, on potine sur tout. C'est une calamité, c'est un fléau. On dira sans doute que cette calamité, ce fléau, ont existé de tout temps. Probablement. N'empêche que je trouve l'habitude, la manie détestable.

On accuse les femmes. Certes, elles ne sont pas exemptes de reproches. Mais les hommes ont leur part, avec cette différence que s'ils parlent de leur semblable, s'ils le déchirent à belles dents, la bouche est moins jolie et les perles moins blanches.

Je suis en sacre — pardon, mesdames. Je viens d'arracher son peu de cheveux à un ami, cependant que par esprit de vengeance, il rasait ma calvitie précoce, tout simplement parce que cet ami avait la langue trop longue. Je déteste les potineurs, j'exècre les trouveurs d'histoires, j'abhorre les médisants et, à fortiori, les calomniateurs. Je voudrais que ce fût par esprit religieux. Il n'en est rien. C'est dans ma nature. Je suis fait comme cela.

Cet animal-là — je vous présente cet ex-ami — a donc la manie de gloser sur tout le monde. Il a la langue si bien pendue qu'il trouve des épithètes pour qualifier chacune de ses victimes. Les propos qu'il tient dégénèrent en véritable razzia. Il n'éprouve de pitié pour personne. La bave tombe même sur nos plus exquises fleurs canadiennes.

On me taxera peut-être de vouloir poser au petit saint. On se trompe. Encore une fois, je n'ai aucun mérite. J'ai le caractère maussade. Je n'ai qu'une vertu que je conserve sans effort: je me mêle de mes affaires.

Avez-vous jamais rencontré dans votre vie de ces êtres qui font profession de juger tout, d'analyser tout, de conjecturer sur tout ? Je ne vous le souhaite pas. Ils sont cependant nombreux, ces parasites dont la principale occupation, le seul souci, est de savoir d'abord quelles sont les allées et venues de Monsieur, de Madame ou de Mademoiselle Untelelle. La plupart du temps, leurs recherches sont infructueuses. Alors ils inventent. Leur imagination gangrenée ne leur fait voir que des petites bêtes noires. Ils parlent, ils parlent toujours, ils parlent sans trêve ni merci. Pour eux, me, l'esprit de sacrifice, de l'hypocrisie, la bonté et la charité des vertus factices exclusivement—à l'usage des vieilles dévotes. Et encore...

La potineur ne connaît rien autre chose, ne fait rien autre chose que de négliger ce qui le concerne pour s'occuper du va et vient de ses voisins et de ses voisines. Son champ d'action est en caoutchouc: il s'allonge et se rallonge. Il est convaincu—l'imbécile—que tout ce qu'il fait, tout ce qu'il accomplit, est bien. Il juge constamment. Il prône son expérience à ceux qui veulent bien l'écouter. C'est un monsieur qu'on ne saurait prendre en défaut, car il a le monopole de toutes les perfections et de tous les savoirs. Lui seul réussit, du moins, il s'en vante... modestement. C'est un vertueux qui défend sa religion en tapant dru sur son curé; c'est un galant homme qui se plaît à salir la réputation d'une femme; c'est un curieux sans frein qui, pour satisfaire sa passion, fait preuve d'une profonde ignorance du savoir vivre. Reçoit-il un cadeau?—Il en cherche, et même en demande le prix. Détail insignifiant, peut-être, mais qui peint bien l'individu.

Ces êtres-là, on voudrait les voir à six pieds sous terre. D'ailleurs on sait que la Mort seule viendra couper court à toutes leurs spéculations, mettre fin à tous leurs faux problèmes, paralyser cette langue qui n'a jamais connu que le miel pour pour elle-même et le fiel pour les autres.

Ah! oui, n'est-ce pas? Que la peste soit des gens qui ne savent pas se mêler de leurs affaires. Hélas! ils sont légion et couvrent le monde. Ils ont pour patron le diable. Eh bien! qu'ils y aillent.

Roger MIQUELON.

On réduira la taxe de l'eau ....sans la réduire

La chiffre de l'évaluation foncière s'élevant, on se trouvera à payer, tout autant, malgré que le tant pour cent sera moins élevé.

Enfin, on va réduire la taxe de l'eau. La question sera discutée prochainement au conseil municipal et l'on a lieu d'espérer que la taxe sera abaissée d'un pour cent.

Nul doute qu'en ces années de vie chère, tous les contribuables se réjouiront en apprenant cette nouvelle. Nous ne voudrions pas tenir le rôle d'abat-joie ; mais nous sommes bien obligés de dire que cette réduction de la taxe de l'eau ne réduira guère les dépenses du commun du contribuable, ni de la majorité des gens, les locataires.

On sait que la distribution de l'eau rapporte actuellement à l'administration municipale des bénéfices considérables. Et on a prétendu avec raison que l'administration devrait tout juste faire ses frais dans l'exploitation d'un service d'utilité publique, et non pas réaliser des bénéfices. C'est pourquoi on veut réduire la taxe de l'eau, afin, semble-t-il, que tout le monde se partage les profits qu'encaisse la Ville.

Mais, encore une fois, aucun contribuable ne profitera, dans une mesure appréciable, de cette réduction, pour la simple raison que ce qui sera abaissé, ce ne sera pas le coût de l'eau, mais le tant pour cent qu'on paye sur la valeur foncière de son immeuble ou le prix de son loyer.

Et la preuve de cela, la voici :

La Ville perdra, si l'abaissement de la taxe de l'eau est voté, les énormes bénéfices qu'elle encaisse de ce chef actuellement. Or, on n'ignore pas que la Ville manque de fonds. C'est la raison que sont contraints de donner nos administrateurs quand ils diffèrent l'exécution de travaux pressants ou la réalisation de réformes urgentes. Alors — demanderont les adversaires du projet de réduction de la taxe de l'eau — si nous manquons déjà de fonds, qu'est-ce que ce sera lorsque la Ville sera privée des bénéfices de service de distribution de l'eau ?

Les partisans de la réduction ont une réponse toute prête à cela : "Le revenu de la Ville ne diminuera pas par le fait qu'on abaissera la taxe de l'eau ; parce que, lorsque le nouveau tarif entrera en vigueur, l'évaluation foncière aura augmenté d'une façon qui fera plus que compenser."

Ce qui veut dire, pour ceux qui ne sont pas initiés : La taxe de l'eau est de tant pour cent sur le chiffre de la cotisation des immeubles ou sur le prix des loyers. Les immeubles atteignant une plus-value sans cesse grandissante, on évaluera l'an prochain, à l'Hôtel de Ville, à un chiffre plus élevé les immeubles affectés à la location. Donc, tout en payant un tant pour cent moins élevé, le propriétaire se trouvera à payer au moins autant qu'auparavant. Et, ses frais de taxe foncière s'élevant, le propriétaire haussera ses loyers. Et les locataires, tout en payant, eux aussi, un tant pour cent moins élevé, se trouveront à verser autant ou davantage.

Et voilà comment, après un débat probablement long et passionné, le conseil municipal réduira, sans la réduire, la taxe de l'eau.

Charles QUERESNE.

Le Meilleur Placement

Que vous puissiez faire est d'acheter un terrain au PARC SAINT-PAUL.

C'est en même temps s'établir dans un endroit idéal, historique et pittoresque.

Nos prix étant à la portée de toutes les bourses, pauvres commes riches peuvent être propriétaires d'un de nos terrains.

Il prend moins de temps pour se rendre au PARC SAINT-PAUL qu'à Lachine, Cartierville, ou Pointe aux Trembles.

En 25 minutes seulement l'on fera bientot le trajet par le Canadien Nord.

PARC SAINT-PAUL

Cette subdivision est sans contredit la plus belle et la mieux placée de Saint - Eustache. Située à proximité de la future gare du Canadien Nord, Parc Saint-Paul augmentera beaucoup en valeur d'ici à peu de temps à cause de sa position enviable à tous les points de vue.

A 17 milles de Montréal Parc Saint-Paul offre tous les avantages possibles.

Nos terrains ont une superficie d'environ 3,600 pieds chacun.

PRIX

$50.00 ET PLUS

Acheter un terrain au Parc St-Paul est économiser de l'argent.

Les propriétaires de nos lots ont droit de passage pour le bord de la rivière.

Pour plus amples détails s'adresser à

PAUL & ROBERT

EDIFICE LA SAUVEGARDE

92 RUE NOTRE-DAME EST MONTREAL

Dit le "Hamilton Herald":

"Gens de langue anglaise et de langue française devront vivre à jamais côte à côte en ce pays", remarque le "Montreal Herald". A jamais, c'est bien longtemps".

—Pas pour notre race!

* * *

On vient de fonder à Londres la Courtesy League.

Ce ne sera pas la moins nécessaire des ligues. Espérons qu'elle deviendra internationale et recrutera des millions de membres.

* * *

"Une jambe vaut-elle $12,000?" demandait jeudi passé la "Gazette".

Il y a bien des petites actrices et chanteuses qui n'ont pas autre chose pour gagner leur vie et qui, cependant, la gagnent très bien.

CANADA.

L'honorable Louis Coderre, Secrétaire d'Etat du Canada.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner, SALUT.

ATTENDU que, dans et par la première partie du chapitre 79 des Statuts Refondus du Canada de 1906, désignée sous le nom de la "Loi des Compagnies", il est prescrit entre autres choses que le Secrétaire d'Etat peut, par lettres patentes émises sous son sceau d'office, octroyer une charte à toutes personnes, au nombre d'au moins cinq, qui, après s'être conformées aux dispositions de cet acte, demanderont une telle charte les constituant, elles et toutes autres personnes qui pourraient devenir actionnaires de la compagnie créée par elle, en corporation et corps politique pour aucuns des objets du ressort du Parlement du Canada, sauf la construction et l'exploitation de lignes de chemins de fer, de télégraphe ou de téléphone, ou les affaires de banque, ou l'émission du papier-monnaie, ou les opérations d'assurances ou les opérations de compagnies de prêt, après que les requérants auront établi à la satisfaction du Secrétaire d'Etat qu'ils ont rempli les termes et conditions imposés par le dit acte préalablement à l'octroi de la charte;

ET ATTENDU QUE

Daniel McAvoy, Conseil du Roi, de la ville de Maisonneuve, dans la province de Québec, Yvon Lamontagne, avocat; Edouard Bouchard, organisateur de sociétés; Abel Michaud et Emile Marceau, teneurs de livres, tous quatre de la cité de Montréal, dans la dite province de Québec, ont demandé l'octroi d'une charte sous l'autorité du dit acte, les constituant, eux et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la dite compagnie, en corporation et corps politique sous le nom de "THE MAISONNEUVE CONTRACTING COMPANY, LIMITED", pour les fins mentionnées ci-après, et ont suffisamment établi qu'ils ont rempli les conditions et procédures exigées par le dit acte et établi la vérité et la suffisance des allégués de leur requête, et qu'ils ont produit au ministère du Secrétaire d'Etat un duplicata du mémorandum de convention signé et scellé par les requérants conformément aux dispositions du dit acte.

SACHEZ MAINTENANT que je, le dit LOUIS CODERRE, Secrétaire d'Etat du Canada, agissant sous l'autorité du dit acte, constitue par les présentes lettres patentes les dits Daniel McAvoy, Yvon Lamontagne, Edouard Bouchard, Abel Michaud et Emile Marceau et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la dite compagnie en corporation et corps politique sous le nom de "THE MAISONNEUVE CONTRACTING COMPANY, LIMITED" avec tous les droits et pouvoirs conférés par le dit acte, et pour les fins et dans les conditions suivantes, savoir:—

(a) Exercer l'industrie générale de contracteurs pour la confection, l'érection de tous travaux, soit publics, soit privés, y compris la fabrication, l'achat, la vente, la réparation et commerce de machineries, outils de toutes sortes, bois et métaux et toutes les autres matières et choses d'une nature quelconque reliées à la dite Compagnie ou s'y rattachant de quelque manière;

(b) Construire, équiper, opérer, exploiter, et diriger des magasins, moulins, manufactures, cours, entrepôts, travaux, quais, moyens de transportation, bureaux et toutes autres entreprises relatives aux industries de la compagnie;

(c) Acquérir, acheter, arrenter, ou autrement détenir toutes propriétés mobilières et immobilières qui seraient jugées nécessaires aux fins de l'industrie de la compagnie y compris les fabriques, magasins et autres établissements, les vendre, arrenter, céder, échanger ou remplacer;

(d) Agir comme vendeur, agent représentant, distributeur ou entreposeur pour toutes personnes et pour toutes machineries, matériaux, produits qui peuvent servir directement ou indirectement dans l'exécution de contrats;

(e) Acquérir, développer, équiper, diriger, opérer ou autrement disposer, pour son propre compte ou pour celui d'autres personnes, de tous pouvoirs d'eau, d'équipements, d'installations électriques et à gaz et tous outillages et stations de pouvoirs quels qu'ils soient en tout ou en partie et toutes entreprises industrielles ou commerciales se rapportant ou résultant des pouvoirs ci-mentionnés, en se conformant à toute loi ou règlement local, municipal ou autre à cet égard;

(f) Acheter, acquérir ou autrement obtenir tous brevets ou droits de brevet, perfectionnement et procédés enregistrés, marques de commerce, noms de commerce et dessins de fabrique reliés de quelque manière à l'industrie de la compagnie ou utiles à son industrie et à vendre ou autrement faire valoir tous ses brevets, droits de brevets, marques et dessins de fabriques;

(g) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des industries, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques, la consolidation et la fusion avec toutes autres compagnies, maisons, sociétés, ces personnes exerçant une industrie reliée à la présente industrie ou propre à atteindre les objets pour lesquels la compagnie demande à être constituée en corporation;

(h) Acquérir, détenir, posséder et céder les actions, obligations ou autres valeurs de toute telle compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la loi des compagnies; et vendre ou disposer de la totalité ou d'une partie de l'actif de la compagnie, et en recevoir le paiement en actions, obligations ou autres valeurs de toute compagnie exerçant une industrie semblable ou par tout autre mode de paiement que la présente compagnie jugera bon;

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Le siège principal de la compagnie sera à Maisonneuve, dans la province de Québec.

Le fonds social est fixé à cent mille piastres divisé en mille actions de cent piastres chacune, sujet à l'accroissement du dit fonds social en vertu des dispositions du dit acte.

Les dits requérants seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie.

POURVU TOUTEFOIS que rien dans les présentes ne soit interprété comme autorisant la construcion et l'exploitation de lignes de chemins de fer, de télégraphe ou de téléphone, ou les affaires de banque, ou l'émission du papier-monnaie, ou les opérations d'assurances ou les opérations de compagnies de prêt par la dite compagnie.

Données sous mes seing et sceau d'office, à Ottawa, ce huitième jour de janvier 1913.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

CE QUI SE PASSE

L'émigration aux Etats-Unis. — Les fortifications du canal de Panama.— La France et l'Italie.— Les socialistes millionnaires.

Ce sont les Etats-Unis qui ont attiré depuis un siècle le plus grand nombre d'individus. D'après les documents publiés dernièrement par la Commission d'enquête fédérale, il y a eu de 1820 à 1910, c'est-à-dire en quatre-vingt-onze ans, 27,894,000 individus provenant de pays étrangers qui vinrent aux Etats-Unis. Le mouvement a été lent tout d'abord; il semble qu'il ait fallu un certain développement économique du pays pour attirer les immigrants; et plus ce développement s'est accentué, plus l'immigration a augmenté. En 1820, la statistique officielle ne donne qu'une immigration de 8,395 personnes. L'état reste stationnaire pendant une vingtaine d'années, mais à partir de cette époque il se crée un mouvement ascendant de plus en plus rapide. Dans l'année 1842 il y a 140,000 immigrants; en 1881, le nombre monte à 457,257; en 1902 à 648,743; enfin en 1907 il atteint le chiffre énorme de 1,285,349. Il est vrai que c'est le chiffre le plus élevé. Il correspond à une période de grande prospérité aux Etats-Unis.

Pendant ces quatre-vingt-onze ans quels sont les pays qui ont le plus contribué à ce grand mouvement, sans précédent du reste dans l'histoire du monde?

	émigres.
Angleterre et Irlande	7,766,000
Allemagne	5,351,000
Autriche-Hongrie	3,086,000
Italie	3,172,000
Russie	2,391,000
Pays Scandinaves	1,944,000
France	470,000
Hollande	175,000
Suisse	237,000

Ce classement par importance des pays d'émigration sur les Etats-Unis présente un intérêt tout particulier.

Si nous suivons année par année ce grand courant d'émigration européenne sur les Etats-Unis, nous constatons qu'il a été d'abord de provenance anglo-saxonne et scandinave, autrement dit, c'est l'Angleterre, l'Allemagne et les Pays Scandinaves qui ont procuré le plus gros mouvement.

L'Angleterre tout d'abord tient de beaucoup le premier rang, puis vient, mais assez longtemps après, l'Allemagne. On y trouve en l'année 1881 250,000 émigrants allemands se dirigeant vers les Etats-Unis, mais ce nombre considérable est le plus élevé, et il a été en diminuant d'année en année. En 1894 il n'est plus que de 119,000 et il décroit rapidement pour tomber à 40,000 en 1908, à 31,000 en 1910.

Nous trouvons les chiffres suivants pour la période décennale allant de 1900 à 1910 :

Grande-Bretagne	908,248
Allemagne	369,680
Autriche-Hongrie	2,252,093
Russie	1,690,093
Italie	2,246,012

Nous constatons que les émigrants sont venus surtout non plus d'Angleterre et d'Allemagne mais de la Russie et surtout de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie. Il y a donc eu pour l'émigration un déplacement de provenance bien caractéristique.

Actuellement, c'est l'Autriche-Hongrie qui fournit le plus gros chiffre : 250,000 voyageurs pour 1910.

C'est une émigration récente qui s'est surtout accentuée pendant les dix dernières années.

L'Italie envoie des émigrants depuis longtemps ; ses chiffres quoique un peu moindres actuellement que ceux de sa voisine, les suivent assez régulièrement.

L'émigration russe, plus récente encore que les deux précédentes est importante, surtout depuis 7 ou 8 ans.

Quant à la France, elle ne joue qu'un rôle tout à fait effacé dans les grands mouvements que nous avons examinés. C'est surtout en 1846 et dans les autres quatre ou cinq qui ont suivi que l'émigration française aux Etats-Unis a atteint le chiffre le plus élevé — 20,040 en 1846.

En 1878 le chiffre est de 14,789. Depuis cette année le nombre annuel des émigrants français n'est guère que de 7,000 environ.

Depuis quelques années se dessine une nouvelle émigration européenne, celle appelée orientale et comprenant les individus de provenance de la Turquie d'Europe et d'Asie, de la Grèce. En 1900 la Grèce n'envoyait aux Etats-Unis que 4 à 5,000 individus. En 1907 l'émigration grecque a atteint le chiffre de 40,000 individus.

Il en est de même pour la Turquie. En 1905, les Turcs se rendant aux Etats-Unis n'étaient guère que 7 à 8,000.

En 1901, ils sont 40,000.

Il résulte de ces chiffres que la masse européenne se rendant aux Etats-Unis depuis près d'un demi-siècle a changé pour la plus grande partie de provenance. Alors qu'elle était anglo-saxonne au début, elle est venue ensuite du centre de l'Europe et depuis quelques années elle paraît se recruter en partie dans les régions méridionales de l'Europe. Il y a une évolution bien marquée. Il ne faudrait toutefois pas en conclure que les relations des régions du nord de l'Europe avec les Etats-Unis se sont atténuées; mais leur caractère s'est modifié et c'est maintenant une clientèle plus aisée, riche même, qui remplace les émigrants de 3e classe.

* * *

Des deux graves questions internationales soulevées par la prétention des Etats-Unis de nationaliser le canal de Panama, écrit le comte Maurice de Perigny, l'une reste toujours en suspens ; celle du libre passage en faveur de la marine marchande américaine. L'opinion de certains parmi les gens du canal, est que le gouvernemnt de Washington finira par céder sur cette clause, qu'ils considèrent comme un élément de "plateforme" politique,mais la rapide volte-face du président Wilson et du secrétaire d'Etat Bryan pour la reprise d'une politique impérialiste, oblige à se tenir sur la réserve.

Quant à celle des fortifications, elle semble définitivement résolue puisque l'Angleterre a fait savoir par une note qu'elle ne s'opposerait pas à ce que le canal soit protégé militairement. Ici d'ailleurs on la considère comme telle et les travaux pour lesquels a été prévu un débours d'environ quatorze millions de dollars, avancent rapidement. Près de trois millions de dollars ont déjà été dépensés pour les fortifications et l'armement du canal.

Ces travaux qui ne sont encore pour le moment que des travaux de terrassement, sont entourés du plus grand mystère et il n'est pas permis de s'en approcher, surtout en ce qui concerne les îles qui défendent l'entrée du canal sur l'océan Pacifique,près de Balboa. Ces îles, situées à trois milles de la côte, et reliées à celles-ci par une jetée sont au nombre de quatre : Naos, Perico, Culebra, Flamenco. Achetées à la Colombie en 1854 par la Compagnie du chemin de fer de Panama et la Pacific Steamship Co, elles furent cédées en 1911 aux Etats-Unis qui en acquirent alors la propriété exclusive. Tandis que l'île de Culebra sert de quarantaine, les trois autres, plus élevées, sont aménagées pour recevoir les formidables canons commandées aux Etats-Unis. En outre elles sont unies entre elles par de larges chaussées dont la construction avec les débris provenant de la tranchée de Culebra a du reste été grandement facilitée par une barre existant entre Naos et Perioc et que l'eau ne couvrait pas à marée basse.

On prévoit déjà que les Américains ne se contenteront pas de ces fortifications et que pour éviter une attaque par terre, ils placeront d'autres batteries sur les hauteurs situées au nord et au nord-est de Panama, entre cette ville et le Vieux-Panama. Sans doute, plus tard, pour défendre plus efficacement l'entrée du canal et couvrir le côté ouest, occuperont-ils la grande île de Tahoga, où est installé un vaste sanatorium sur l'emplacement de celui que les Français y avaient construit en 1885.

Cette île est un point stratégique très important, et bien qu'elle appartienne à la République de Panama, les Etats-Unis pourront se l'approprier quand il leur plaira, puisque d'après le traité passé avec ce pays, le président est autorisé à acquérir tout territoire terrestre ou maritime qui n'aurait pas été concédé et qu'il jugerait nécessaire pour la protection du canal ou à échanger les territoires déjà concédés et jugés inutiles, contre d'autres plus utiles.

A Colon, sur l'Atlantique, l'entrée du canal sera protégée par deux forts: l'un à l'est, sur l'île Margarita, à un mille au nord de l'île Manzanillo, sur laquelle est bâtie la ville de Colon: l'autre à l'ouest, à l'extrémité de la baie de Limon, où débouche le canal, à Toro-Point, point de départ de la grande jetée, longue d'environ 4 kilomètres sur cinq mètres de large, construite pour protéger cette baie contre les vents du nord excessivement violents qui soufflent dans ces parages d'octobre à janvier.

Mais il ne suffira pas de défendre ainsi, par des ouvrages qui seront, dit-on, formidables, les deux extrémités du canal; il faudra encore le protéger sur son parcours, c'est-à-dire assurer contre toute surprise le libre fonctionnement des écluses. Aussi les Américains ont-ils déjà commencé quelques travaux de fortifications près de Gatun, de Miraflores et de Pedro-Miguel, mais sans les pousser très activement, les considérant comme moins urgents. De plus, pour éviter des difficultés qui pourraient être occasionnées par des troubles locaux, ils ont décidé que dès que le canal sera ouvert au trafic international toute la zone sera évacuée et que personne n'aura le droit d'y habiter, sauf les employés occupés à l'entretien du canal et les troupes destinées à sa défense.

Les Etats-Unis comptent ne laisser que 8,000 hommes, répartis en divers postes le long du canal. C'est peu; il faudrait maintenir un corps d'au moins 20,000 à 25,000 hommes pour parer à toutes éventualité et en temps de guerre résister à une attaque.

Car c'est là le point faible. Il ne faut pas oublier que cette œuvre gigantesque et admirable n'est pas seulement une conquête magnifique sur les éléments pour le bien de l'humanité, elle a encore et surtout un but politique. Or, si les Etats-Unis ont pu assurer la protection du canal par les défenses qu'ils ont placées à son entrée et à sa sortie, n'ont-ils pas lieu de se préoccuper d'une attaque par terre ? Ils paraissent ne pas redouter cette éventualité, et pourtant, si une puissance quelconque leur déclarait la guerre une surprise de ce genre par l'intérieur serait fort probable.

* * *

L'amélioration des relations franco-italiennes, à laquelle on travaille avec persévérance à Paris et à Rome, a été contrecarrée en cette dernière année par plusieurs incidents dont le plus regrettable fut certainement celui qui se produisit au cours de la guerre italo-turque, quand des navires de guerre italiens saisirent deux bâtiments français transportant des médecins et des infirmiers turcs.

La vive polémique qui s'ensuivit fit perdre quelque peu de terrain à l'amitié franco-italienne et, d'autre part, la guerre balkanique, où l'Italie préoccupée de ses intérêts spéciaux en Albanie appuya constamment l'Autriche et assuma une large part de responsabilité dans les complications diplomatiques qui survinrent à propos de Scutari et de la fixation des frontières albanaises, accentua encore ce malaise.

La France soutint, en effet, contre les prétentions italiennes, les légitimes revendications de la Grèce, mais un accord finit par s'établir à la conférence des ambassadeurs réunie à Londres. Une partie de la presse italienne n'en persista pas moins à attaquer violemment la France, comme si une campagne de ce genre était nécessaire pour détourner l'opinion publique italienne de l'amitié franco-anglaise et la rejeter totalement du côté de la triplice.

Ainsi c'est avec un à propos contestable que le "Giornale d'Italia" écrit maussadement: "Les amitiés traditionnelles, les liens de famille, les communs souvenirs littéraires et artistiques, etc... ont fait leur temps."

"Au risque de sembler naïfs au "Giornale d'Italia", dit le "Temps", de Paris, nous répondrons que ces traditions, ces souvenirs, ces affinités nous demeurent aussi précieux que jamais. Nous ajouterons que cette fidélité est, à notre avis, partagée par le peuple français et par le peuple italien. Ils se diminueraient l'un et l'autre en la répudiant. Ils s'honorent d'y rester attachés.

"Est-ce à dire que leurs relations politiques aient dû se contenter depuis dix ans de cet aliment sentimental? Non, certes. Les accords franco-italiens des dernières années sont de trois sortes. Par l'accord tunisien, les deux pays se sont proposé d'améliorer leurs relations dans la régence. Par le traité de commerce de 1899, ils ont voulu intensifier leurs échanges. Par les protocoles de 1900 et 1902, ils ont eu pour objet d'étendre leurs possessions méditerranéennes.

"Telle est depuis quinze ans la substance de la politique franco-italienne. A lire le "Giornale d'Italia", on croirait que cette politique a fait faillite.. Et pourtant? amais à Tunis les relations n'ont été meilleures entre les deux nationalités. Jamais le commerce franco-italien n'a été plus actif. Quant au Maroc et à la Libye, le premier est placé sous le protectorat de la France, la seconde a été annexée par l'Italie. Que veut-on de mieux?

"Les quelques personnalités italiennes—qui sont d'ailleurs une minorité—dont le persiflage s'exerce contre cette politique ont en vérité un mépris des faits qui diminue singulièrement la valeur de leur opinion. En se rapprochant l'une de l'autre, la France et l'Italie n'ont pas seulement cédé à la poésie des souvenirs. Elles se sont fixés des buts précis, et ces buts elles les ont atteints. Voilà la vérité que toutes les polémiques du monde n'arriveront pas à voiler."

* * *

D'après les déclarations faites au fisc zurichois, concernant la succession de Bebel, dit le "Petit Journal", de Paris, le chef du parti socialiste allemand laisserait à ses héritiers une fortune s'élevant à 937,500 francs. Presque le million!... Ce n'est pas trop mal pour un ennemi du capital et des capitalistes.

Mais soyez persuadés que si nous avions la douleur de perdre tels ou tels de nos gros socialistes français, ce n'est pas au-dessous, mais au-dessus, fort au-dessus du million que nous verrions le fisc évaluer leur fortune.

Car ce ne sont pas les richards qui manquent parmi nos pontifes de la Sociale. Gustave Hervé, qui est l'enfant terrible du parti, l'a constaté naguère; il a même constaté que ces messieurs, en fait de générosité n'ont que la générosité du verbe... Ah! certes, pour affranchir l'humanité de la tyrannie capitaliste, ils dépensent sans compter les trésors de leur éloquence. Seulement, ce sont les seuls trésors qu'ils prodiguent. De leurs millions ils sont infiniment plus ménagers.

On a même remarqué que chaque fois qu'en ce qui concerne les questions d'intérêt, un socialiste se montre logique avec ses opinions, c'est un socialiste pauvre. Il y a quelques années, le vieux révolutionnaire italien Amilcare Cipriani, apprenant qu'une dame, émue par ses nombreux malheurs, lui avait légué vingt mille francs, déclara qu'il refusait cet héritage.

Je vous laisse à penser s'il fut blâmé par son parti, et si messieurs les socialistes nantis trouvèrent ce geste ridicule.

Proudhon a bien dit que "la propriété c'est le vol". Mais il s'agit de s'entendre. Il est bien évident que, pour les socialistes avisés, cette formule ne saurait s'appliquer qu'à la propriété d'autrui et jamais à la leur.

Messieurs les millionnaires de la Sociale déblatèrent volontiers contre la société actuelle, mais ça ne les empêche pas de jouir de la sécurité qu'elle leur donne, à eux et à leur fortune.

Pour le reste, on verra bien le lendemain du "Grand Soir"... Mais soyez tranquilles, s'il ne dépend que d'eux le "Grand Soir" n'est pas près de venir.

En attendant,ce sont ces gros meinhers tout cousus d'or qui parlent au nom du prolétariat.

C'est d'une jolie ironie, n'est-il pas vrai?

* * *

Il paraît que la jolie ville de Noyon, en France, est en émoi. Au cours de fouilles qui ont été faites pour l'érection de nous ne savons quel bâtiment, on a trouvé le crâne d'un gigantesque mammouth, et gigantesque est le mot, car la boîte crânienne de ce géant des mammifères des âges disparus a une longueur de deux mètres.

Le savant M. Wallerant, professeur à la Faculté des sciences de Paris, membre de l'Institut, qui a annoncé cette trouvaille, a fort insisté sur l'intérêt qu'elle présente.

On sait que le mammouth avait une grande ressemblance avec l'éléphant actuel; il s'en distinguait, cependant, par sa taille colossale et la véritable fourrure dont il était revêtu.

Le mammouth a vécu à l'époque quaternaire, c'est-à-dire à l'époque qui a précédé la nôtre.

En Sibérie, les découvertes de fossiles de mammouths sont fréquentes et on y fait même le commerce des défenses de ces extraordinaires animaux.

Il y a un peu plus d'un siècle, on trouva précisément en Sibérie un mammoth "avec sa chair", pris dans un énorme bloc de glace et admirablement conservé.

Depuis combien de centaines de siècles ce représentant de la faune de l'époque quaternaire attendait-il que l'homme vînt le dégager de sa prison?...

* * *

Tout récemment, dit un journal parisien, un de nos amis actuellement à Ajaccio arrête un soldat de 2e classe, du 163e de ligne, portant sur la manche le cor de chasse du bon tireur; ce soldat sort de la citadelle éloignée de 300 mètres de la maison natale de Napoléon. Notre ami lui demande:

—S'il vous plaît, où est la maison de Napoléon ?

—Quel Napoléon

—Celui qui est né ici.

—Je ne connais pas, monsieur.

—Mais, Napoléon, vous en avez bien entendu parler?

—Non, monsieur... Il n'y a pas longtemps que je suis ici!...

L'OBSERVATEUR.

DES VERS NOUVEAUX

LA TRUITE SAUMONÉE

Que se passe-t-il donc, là-haut?
Songe la truite au fond de l'eau.
La brume, le soir, tombe vite
Et fait bleuir le lac moiré
Où, tout le jour, a folâtré
La vive truite.

*

Gardienne du trésor aqueux
Où s'estompent les troncs rugueux
D'arbres morts, nacrée en sa fuite
Par l'étrange et fraîche forêt
D'herbes, circule et disparaît
La grasse truite.

Çà et là, sur le lac brumeux,
Saute la truite aux bonds nerveux.
Des palais bleutés qu'elle habite
Fine et légère on ne peut plus,
Elle nous fait de beaux saluts,
La folle truite.

René CHOPIN.

Extrait du *Coeur en Exil.*
(en librairie.)

NOS ECHOS

Notre confrère le "Herald" a calculé qu'au mois d'août, deux Montréalais ont été assassinés, treize se sont noyés, dix sont morts dans des accidents de chemin de fer, quatre ont été brûlés vifs dans des incendies, etc.

Alors, à quoi bon un bureau de publicité. Notre ville ne fait-elle pas déjà assez parler d'elle?

* * *

Les enfants d'écoles de Westmount réclament la journée de quatre heures et demie.

Leur porte-parole pourrait prouver par de nombreux exemples que le manque d'instruction n'est pas un osbtacle au succès — au contraire!

* * *

Un employé d'une brasserie de Washington a été condamné à dix dollars d'amende pour avoir arrosé de bière son lunch qu'il prenait sur une plateforme qui s'avance au-dessus de la rue.

Les Etats-Unis sont un pays de liberté.

* * *

Après le "New-Zealand", l'"Australia". Les bleus nous ont-ils assez rasés avec le "New-Zealand"? Pour changer, voici que les rouges nous cornent les oreilles avec l'"Australla", le croiseur cuirassé de la marine australienne, qui est à Durban où, rapporte le "Canada", "son commandant, le contre-amiral Patery, a été reçu avec un grand enthousiasme."

Quand ils auront fini de nous monter des bateaux, nos politiciens pourront peut-être s'occuper de nos affaires.

* * *

Quand donc nous débarrassera-t-on des écriteaux "Mance (Jeanne)" que nous a infligée un triple crétin d'échevin?

Ou bien, alors, qu'on soit logique ; et que l'on change ainsi les autres noms de rues ou de places: Cartier (Jacques), Dame (Notre), Jacques (Saint), Secours (Bon), etc.

* * *

Notre savant confrère le "Canada", place la Rivière de la Paix dans la Saskatchewan.

Et cette hérésie se trouve en page éditoriale, s'il vous plaît.

Instruisez-vous, mes bons amis, car le comté de Rivière-la-Paix se trouve dans le nord de l'Alberta, à plus de 200 milles des frontières de la Saskatchewan.

* * *

De la "Patrie" de mardi, en sous-titre:

"La femme d'un riche millionnaire de Chicago a été trouvée dans un lac avec une corde autour du cou." Et la nouvelle commence ainsi: "Le cadavre de Mme Walter B. Smith, l'épouse d'un riche millionnaire "

Pauvres riches millionnaires!

* * *

Le gouvernement, disait l'autre jour l'"Evénement", le gouvernement a décidé d'encourager les cultivateurs de la province à pratiquer sur une haute échelle l'élevage des moutons."

Voilà au moins un gouvernement soucieux de se ménager une forte majorité.

* * *

Le "Canada" établit la différence suivante entre les deux politiques navales: la politique Borden est offensive, tandis que la politique Laurier est défensive.

Oui, quand sir Wilfrid disait que, si l'Angleterre était en guerre, ce *n'est pas trente-cinq, mais cinquante* et cent millions que le Canada souscrirait, il pensait sans doute à la défense du territoire canadien.

* * *

Un cultivateur de Fergus Falls, Mich., s'est tué pour avoir vendu sa terre trop bon marché.

Voilà, au moins, un homme pratique.

* * *

Dans les écoles rurales du Missouri, les jeunes filles ont formé un club dit "du pique et de la pelle", afin d'aider au mouvement des bonnes routes.

Nos ministres provinciaux — qui n'ont pas très fort à faire — ne feraient pas mal de suivre cet exemple s'ils veulent assurer le succès de leur politique des bonnes routes.

* * *

Une rumeur, dit l'"Evénement", "doane à entendre que la session fédérale ne s'ouvrira qu'en janvier prochain." Et il ajoute:

"Nous espérons que la rumeur dit vrai. En effet, l'expérience a démontré que les quatre semaines de séances avant la Noël, ne donnaient guère de résultats pratiques."

Et l'urgence?

* * *

Lu, l'autre jour dans la "Presse", sous un dessin au pointillé, cette légende: "Prenez un crayon et noircissez autant de cubes qu'il vous semblera nécessaire pour compléter la silhouette du kangaroo occupé à lire la "Presse".

Nous nous demandions aussi qui pouvait bien lire la "Presse". Enfin, nous le savons. Et c'est elle-même qui nous l'apprend.

* * *

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis, M. Bryan, tout en conservant ses fonctions, devient "Tétoile" d'une troupe de music-hall. Il fera des conférences entre deux "numéros" plus gais, exécutés par ses camarades clowns ou acrobates. Et il empochera, chaque soir, la moitié de la recette, car ses appointements de ministre, paraît-il, ne suffisent pas à le nourrir.

On dit que l'exemple sera suivi par un grand nombre de politiciens canadiens. Par exemple, comme acrobate, M. Joseph Rainville...

* * *

Mot de la fin:

—On dit beaucoup de mal d'une compagnie de construction.

—Des démolisseurs, sans doute...

L'ECHOTIER.

LA VIE UNIVERSITAIRE

" Vous conduirez : c'est certain ! "

Il y a de cela un an, tout juste: je commençais alors, la rédaction de cette chronique sur notre vie à l'Université.

Pour vous parler de vie, je dus d'abord vous entretenir de la mort intellectuelle des étudiants. Je déplorai leur indifférence pour toute action sociale et même pour toute organisation récréative. J'indiquai, en même temps, au meilleur de ma connaissance, quelques remèdes.

Au commencement de cette année, cependant, c'est autre chose: j'ai le bonheur d'écrire que nous sommes, enfin réveillés et qu'il ne s'agit plus que d'entretenir cette vie caractéristique de toute jeunesse et surtout d'une jeunesse étudiante.

Favoriser l'expansion de cette vie sera, dorénavant, l'idée inspiratrice des "Vies Universitaires".

Qu'on me permette, pour aujourd'hui, de commenter une parole, prononcée à l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de Droit par notre distingué doyen, l'honorable juge Mathieu: "Vous conduirez, c'est certain!"

Que nous soyons appelés à conduire plus tard, c'est une vérité tellement simple qu'il paraît à tous absurde de prétendre le contraire, puisque nous composerons, demain, la classe dirigeante du pays.

Ce qu'il nous est permis, cependant, de mettre en doute, c'est l'efficacité de notre conduite des affaires, après une préparation comme celle que nous nous donnons.

Je ne parle pas ici de la préparation aux examens comme aux professions diverses qui s'ouvrent toutes grandes aux jeunes Canadiens-français, non. Mais ce dont je parle, c'est de la formation personnelle que chaque étudiant devrait s'efforcer d'acquérir ou plutôt devrait s'efforcer de perfectionner en commençant, par garder celle qu'il a reçue dans son collège. Sa général, ce n'est pas la préparation à notre rôle individuel qui nous manque, c'est la préparation à notre rôle social.

La première idée qui d'elle-même se dégage de la pensée exprimée par l'hon. juge Mathieu, c'est donc, que nous sommes dans un temps de préparation et que l'époque de vie universitaire ne saurait être le but ultime de nos aspirations.

Nous ne sommes pas étudiants que pour nous amuser et que pour nous promener. Nous ne le sommes pas, non plus, afin de n'étudier que les matières d'examens. Notre situation dans la société nous impose un autre devoir: celui de préparer l'avenir.

Seconde réflexion à la suite du discours de l'hon. juge Mathieu. Serons-nous à la hauteur des destinées de notre race, quad celle-ci nous demandera de l'aider, de la soutenir, ou mieux, de la conduire à travers les difficultés qui se rencontrent dans la vie des peuples comme dans celle des individus?

La réponse, c'est à nous étudiants de la faire affirmative en nous préparant à l'avenir.

Tout dépendra, en effet, de l'emploi de notre temps à l'Université. Si nous avons tout fait dans le but d'être capables un jour, de conduire, nous conduirons bien; si nous n'avons travaillé qu'à nous faire recevoir avocats, notaires, médecins, ou dans quelque autre profession libérale, nous pourrons conduire très bien "notre petite affaire", mais, nous conduirons mal la société: ce à quoi, pourtant, nous sommes destinés de par le genre de vie que nous avons délibérément choisi.

Nous conduirons donc, et c'est chose certaine. Qu'il nous faille, pour bien conduire, commencer dès à présent à nous préparer, personne ne songera à le nier.

Avant de parler du moyen le plus efficace pour arriver à cette préparation personnelle, laissez-moi vous dire quelques mots sur les problèmes qui s'imposent à l'attention de tous en notre pays.

Les problèmes vitaux de notre peuple varient quelque peu avec les circonstances de temps et de lieux,mais au fond ils sont toujours les mêmes: problème religieux, problème économique, problème social et ce que j'appellerai le problème ethnique au Canada.

Le problème religieux sera toujours le même, tant qu'on ne fera pas justice entière aux catholiques des autres provinces et tant que la franc-maçonnerie essaiera de mettre l'école dans notre province aux mains du gouvernement: principex faux, dangereux pour l'avenir, bien que son application par nos gouvernants actuels ne laisserait entrevoir rien de préjudiciable aux catholiques.

Le problème économique subsistera lui aussi, tant que les richesses du pays ne seront pas épuisées, et tant qu'il y aura des hommes capables de sacrifier le développement du Canada au progrès d'un autre pays, qui se rit de nos efforts pour lui plaire ; ou, tant que, d'un autre côté, des politiciens croiront au libre échange et que d'autre lui préféreront la protection.

Doint-on donnes à notre société canadienne-française, une physionomie américaine, anglaise ou purement canadienne et française ? Doit-on aussi, lui donner au point de vue religieux, une mentalité franchement catholique, simplement catholique, protestante ou, ce qui est pis, indifférente ? C'est là, pour moi, comment se pose notre problème social.

Ce que j'appelle le problème ethuique n'a encore été résolu par aucun politicien. En mon humble opinion, il laisse trois alternatives : Les deux races-mères du peuple canadien doivent-elles continuer d'exister en se fusionnant l'une avec l'autre, perdant et leur nom et leur caractères distinctifs ? Ou, l'une des deux doit-elle anéantir l'autre, à son profit ? Ou, enfin, les deux races doivent-elles, l'une à côté de l'autre, grandir dans le respect mutuel des droits de chacune, comme dans la connaissance toujours plus parfaite de leur génies propres ?

Nous venons de voir les difficultés qui surgiront plus tard dans la vie et que le peuple—ne nous le cachons pas—nous demandera de surmonter ou de faire disparaître, puisque nous aurons choisi d'être à la tête de la société pour la conduire et la protéger. Dites-moi avec franchise. vous qui êtes dans la vie active, y a-t-il un meilleur moyen, pour nous, étudiants, de nous préparer à la solution de ces questions vitales pour notre race, que de nous familiariser avec elles, que de les étudier à fond et de les voir sous leur vrai jour, avant que les passions politiques aient eu le temps de nous aveugler?

Cette préparation à l'avenir par l'étude, les étudiants la trouveront dans un cercle d'études sociales qu'ils possèdent déjà: le cercle Laval de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française. Car, bien que l'on en ait dit beaucoup de mal, cette association est, depuis dix ans qu'elle existe, non pas une école politique, non plus qu'une congrégation, mais bien une école de formation personnelle où la patrie et la religion servent de phares aux jeunes esprits qui s'y instruisent dans l'étude.

Les étudiants, de toutes couleurs politiques, soucieux de leur avenir trouveront, à l'Université comme ailleurs, les portes de l'A. C. J. C. toutes grandes ouvertes à toutes les bonnes volontés.

Etudiants, c'est pour nous un devoir envers la société que de nous préparer à porter les responsabilités qu'entraînent les professions libérales et les hautes fonctions auxquelles nous nous sommes nous-mêmes destinés!

Allons-y donc, franchement et avec coeur! Mettons de côté les préjugés à l'endroit de l'A. C. J. C., faisons partie du seul cercle d'études sociales à l'Université, étudions à fond les grands problèmes de notre vie nationale, et afin de mettre en pratique, demain, notre devise universitaire, commençons dès aujourd'hui, et en

Etudiants consciencieux de leur devoir social: "Affirmons-nous!"

MALGRE TOUT.

Puisque la question de l'A. C. J. C. se pose, je donnerai, dans un prochain article, la définition exacte de notre association. — M. T.

Si vous ne savez pas les avantages d'acheter d'une maison qui fait une spécialité du

MOUTON DE PERSE

et qui a une réputation établie dans tout le Canada, venez nous voir et profitez de tous les avantages que nous pouvons vous offrir.

McComber & Cummings
373 rue SAINT-PAUL
coin Saint-Sulpice
MONTREAL

LE RELAIS HOTEL FASHIONABLE
Coin Berri et St-Louis à coté du Vigar

Magnifiques chambres, Salles de bain, Grandes salles d'attente, Salons, Cabinets particuliers pour dames, Salle de Banquet, Service de 1ère classe. Repas à 35c.

NAP. GEOFFROY, PROPRIETAIRE.

HOTEL RIENDEAU
Le rendez-vous des Canadiens-Français

En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemin de fer.
SERVICE DE PREMIERE CLASSE
58 ET 60, PLACE JACQUES-CARTIER. MONTREAL
J. ARTHUR TANGUAY, Propriétaire.

VICTORIA HOTEL
ANGLE DES RUES SAINT-JACQUES ET WINDSOR

Avec tous les améliorations les plus modernes. Eau chaude et froide dans toutes les chambre ainsi que le téléphone.
Plan Américain, prix $2.00 par jour.
Prix spéciaux aux voyageurs de commerce.
Vis-à-vis de la gare Bonaventure, à proximité de la rue Windsor.

The Atlantic Royals
CANADIAN NORTHERN

Sans égaux pour la vitesse, le confort, la qualité de l'équipement et du service.
Prochain Départ " ROYAL EDWARD " 4 Oct.
MONTREAL — QUEBEC — BRISTOL
COMPAGNIE DE NAVIGATION DU CANADIEN NORD Limitée
226-230 St-Jacques, 530 Ste-Catherine Ouest, 286 rue St-Jacques, 128 St-Jacques, 9 Boulevard St-Laurent où tout agent de navigation ou de chemin de fer

LE PACIFIQUE CANADIEN
TORONTO
*9.05 a.m., et *10.00 p.m., à la gare Union
WAGON-OBSERVATOIRE BIBLIOTHEQUE, SALON AU TRAIN DU JOUR
*11.00 p.m., à la gare de la rue Yonge
WAGONS A COMPARTIMENTS ET WAGONS-LITS ECLAIRES A L'ELECTRICITE
TAUX REDUITS POUR LA COTE DU PACIFIQUE
Du 25 sept., au 10 oct.
Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, San Francisco, etc.

EXCURSIONS DE COLONS
Billets d'aller et retour en vente pour Winnipeg, Edmonton et gares intermédiaires.
Tous les mardis jusqu'au 28 octobre.
BUREAUX DES BILLETS :
141-143 rue Saint-Jacques. Tél. Main 8125
ou à l'Hôtel Windsor, et aux gares Place Viger et Windsor.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
La seule voie double.
MONTREAL et TORONTO
Quatre trains tous les jours.
Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.
L'"INTERNATIONAL LIMITE"
Le Train le plus Beau et le Plus Rapide au Canada
Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin, tous les jours.
TAUX REDUITS POUR LA COTE PACIFIQUE
DU 25 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE
Billet simple de seconde classe, viâ Chicago, à Vancouver, Seattle, Portland . . 852.95
San Francisco, Los Angeles, San Diego, Mexico City 854.00
Taux réduits pour beaucoup d'autres endroits.
CHANGEMENT D'HORAIRE
Un changement général dans l'horaire sera fait le 28 septembre. Des horaires contenant tous détails seront fournis sur demande aux agents du Grand-Tronc.
BUREAUX EN VILLE :
122 rue Saint-Jacques, angle St-François-Xavier. Tél. Main 6905, Hôtel Windsor et gare Bonaventure.

MAISONS D'ÉDUCATION

International Business College
198 Sainte-Catherine Ouest, Montréal
Fondé en 1895
POSITIONS ASSUREES
Prospectus sur demande. Tél. Main 309
Angus Cass, Princ.

PETITES ANNONCES

ARGENT A PRETER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

MAGASIN A VENDRE
Un magasin de tabac et bonbons, salle à dîner. S'adresser: 2483 Boulevard Saint-Laurent.

M. L. P. Pelletier comparaitra-t-il ?

SOMME DE VENIR RENDRE TEMOIGNAGE DANS LA CAUSE LAVERGNE-LA PATRIE, DONT L'INSTRUCTION COMMENCERA DEMAIN MATIN, LE MINISTRE DES POSTES S'EST FACHE TOUT ROUGE.

MAIS LE DEMANDEUR ENTEND QUE LE MINISTRE OBSERVE LA LOI AUSSI BIEN QUE N'IMPORTE QUI.

(Dépêche particulière)

Québec, 20. — C'est demain que commence, au Palais de Justice de Montréal, l'instruction de la cause de M. Armand Lavergne contre la *Patrie*. On se rappelle que le député de Montmagny a intenté un procès pour libelle à la *Patrie*, à qui il réclame des dommages et intérêts à cause de certains propos qu'elle lui a attribués. C'est Me L.-J. Perron qui représentera M. Lavergne.

L'un des témoins les plus importants, M. L.-P. Pelletier, ministre des Postes, manquera vraisemblablement à l'appel, puisqu'il se trouve actuellement dans le lointain Ouest, malgré qu'il ait été sommé, dans toutes les formes légales, de comparaître. La double sommation qui lui fut faite vaut d'être racontée.

C'était quelque temps avant son départ pour l'Ouest avec M. Samuels, ministre des Postes d'Angleterre. Les avocats de M. Lavergne envoyèrent un huissier au bureau du ministre, à l'Hôtel des Postes, avec instruction de remettre entre les mains de M. Pelletier un *subpoena*, le sommant, "sous les peines de droit, de comparaître personnellement devant la Cour Supérieure siégeant au Palais de Jusaice, à Montréal, à dix heures de l'avant-midi, le 22ième jour de septembre 1913." Et l'assignation ajoutait : "Votre présence y sera requise heure par heure et jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré."

En lisant cela, M. L.-P. Pelletier a fait une scène: "J'ai, s'est-il écrié, des devoirs publics; je pars en voyage dans l'Ouest, dans l'intérêt du pays, et l'on ne m'empêchera pas de partir par des petites manigances!" Et, comme l'huissier demeurait là, interloqué, le ministre menaça de le faire flanquer à la porte par ses deux messagers qui se trouvaient justement là.

L'huissier, homme encore trop peu expérimenté, voyant que l'intérêt public était en jeu, se retira discrètement, remportant son papier.

Les avocats de M. Lavergne, mis au courant, délèguèrent auprès du ministre des Postes, quelques instants après, un second huissier, mais alors un homme très au fait des droits et des exigences de ce délicat métier.

M. L.-P. Pelletier se fâcha tout rouge. Mais l'huissier, imperturbable comme il convient de l'être lorsqu'on est un engrenage de la machine judiciaire, remit néanmoins au ministre l'assignation et une somme d'argent destinée à défrayer ses frais de déplacement. On dit que le ministre a aussi menacé de faire flanquer à la porte le second huissier, et qu'il a jeté le *subpeona* par terre. On ajoute même qu'il a jeté aussi l'argent...; mais on n'est pas très sûr sur ce dernier point.

Quoi qu'il en soit, M. L.-P. Pelletier, qui est l'un des témoins les plus importants dans la cause Lavergne-la *Patrie*, et qui a été régulièrement sommé de comparaître, ne comparaîtra vraisemblablement pas demain au Palais de Justice de Montréal, car il est à des centaines de milles d'ici.

Le demandeur a, dit-on, l'intention de faire observer la loi au ministre, qui en est tenu aussi bien que n'importe qui. On ignore encore à quelles procédures il aura recours.

Armand Lavergne dans Champlain

LE DEPUTE DE MONTMAGNY IRA, LE MOIS PROCHAIN, FAIRE LE PROCES POLITIQUE DE M. P.-E. BLONDIN, VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

M. BLONDIN S'Y RENDRA-T-IL?

(Dépêche particulière)

Québec, 20. — Le maire de la paroisse de Saint-Stanislas, dans le comté de Champlain, a invité M. Armand Lavergne à tenir une réunion à cet endroit et à y faire le procès politique de M. P.-E. Blondin, vice-président de la Chambre.

On se rappelle les plaidoyers enflammés de M. Blondin, avant les élections générales du 21 septembre 1911, alors que, dans Drummond-Arthabaska, il répétait que, pour respirer l'air de la liberté, nous avions dû, un jour, trouer de balles le drapeau britannique. Et l'on sait que le même M. Blondin est aujourd'hui partisan convaincu de la contribution — du "tribut", comme disent les rouges qui en approuvent le principe et le chiffre — de $35,000,000.

Il serait donc très intéressant d'entendre faire l'examen de conscience politique du vice-président de la Chambre — surtout par un homme comme M. Lavergne, dont il est permis de croire qu'il serait à la hauteur de la tâche.

Et M. Lavergne s'est déclaré prêt à accomplir cette tâche. Il a donc accepté l'aimable invitation de M. le maire de Saint-Stanislas. Il a aussi — en toute courtoisie — fait part de ses projets à M. Blondin, le laissant libre de fixer lui-même la date de la réunion. Aux dernières nouvelles, M. Blondin n'avait pas encore répondu à la lettre d'Armand Lavergne. Ira-t-il?

Histoire d'un porc
OU
Un fonctionnaire doit être boucher

UN ELEGANT COMMIS DE L'ADMINISTRATION DEBITE UN COCHON DE BELLE TAILLE ET DISTRIBUE DES MORCEAUX DE CHARCUTERIE AVEC LA CARTE DE LA FEMME DU PATRON.

(Lettre au *Nationaliste*)

Québec, 19. — Un monsieur très connu — des malins disent: trop connu — et qui remplit de très importantes fonctions dans le gouvernement fédéral, mais que nous ne désignerons que sous l'initiale P., qui n'est d'ailleurs pas la sienne, recevait l'autre jour l'un de ces petits cadeaux dont on assure qu'ils entretiennent l'amitié. Ou plutôt, pour être plus exact, c'est Mme son épouse qui recevait ce petit cadeau sous les espèces d'un — pardon, Mesdames, mais c'est le mot technique (D.-A.) — cochon, d'un amour de porc engraissé ave csollicitude et égorgé juste au point où il allait donner dans un embonpoint préjudiciable à ses qualités comestibles. L'animal était mort, mais restait à le débiter.

On conçoit que Mme P. n'allait pas faire elle-même cette opération prosaïque. Justement, des fonctionnaires de M. P. attendaient, dans des bureaux situés dans la Haute-Ville, ses ordres. Le téléphone avertit donc aux bureaux que trois fonctionnaires étaient mandés d'urgence chez M. P.

Etre mandé chez le patron, c'est, pour un fonctionnaire, un honneur et une inquiétude. Les trois qui furent désignés par le chef du service, ayant changé de bout leurs manchettes, refait leurs noeuds de cravate et donné à leurs moustaches un pli séduisant, se hissèrent dans le premier tramway qui voulut bien passer.

...Mme P. les reçut avec la plus franche cordialité. Et, après s'être aimablement informée de leur santé elle les conduisit sans plus de façons dans sa cuisine, au beau milieu de laquelle s'étalait, les quatre pates en l'air, blanc et rose, le susdit cochon .En peu de mots, les trois commis de l'administration fédérale furent mis au courant de ce qu'on attendait d'eux.

Ils durent confesser en toute humilité que, malgré qu'ils fussent fonctionnaires, ils n'avaient guère l'habitude de débiter des porcs. "Qu'à cela ne tienne!" s'écria Mme P. Et, en ménagère accomplie, ayant relevé ses manches, elle empoigna solidement un couteau de boucherie et donna aux ignorants fonctionnaires — au fait, qu'est-ce qu'ils connaissent donc, ecux-là? un petit cours d'anatomie porcine.

Grâce à cette utile leçon de choses; les trois fonctionnaires purent s'acquitter avec honneur de leur tâche et entassèrent sur la table de la cuisine du patron filet, côtelettes, gigots, jambon, sans oublier les pieds, dont on fait du si bon ragoût, et la hure avec quoi on fabrique la "tête en fromage".

A propos, ces trois fonctionnaires peuvent estimer qu'ils n'étaient pas, ce jour-là, dans un fromage, surtout celui, le plus élégant — ma chère! — à qui Mme P. confia la mission, mission de confiance, de distribuer aux amis des morceaux de charcuterie. Car il faut dire, à la louange de Mme P. qu'elle ne voulut point déroger à la généreuse tradition en usage dans les familles canadiennes où l'on "fait boucherie". Aussi le très chic commis parcourut-il la bonne ville de Québec chargé de paquets suspects, distribuant ici un pied, là quelques côtelettes, ailleurs des filets. Il a dépensé ainsi pour cinquante sous de billets de tramway. Et ni Mme P. ni le gouvernement ne l'a encore remboursé.

J'ignore si cela fera l'objet d'une interpellation à la prochaine session.

ARISTIDE.

Une poursuite de $10,000

Me Joseph Archambault, avocat de M. Etienne Pelland dans l'enquête sur les achats de terrains de la Ville, a déclaré à notre représentant qu'il avait reçu instruction d'intenter, au nom de M. Pelland, une poursuite contre une journal de Montréal, en réclamation de $10,000. M Pelland allègue que des rapports faits sur son témoignage à l'enquête sont mensongers et libelleux. La poursuite sera intentée dès lundi.

Sentences en Cour d'Assises

GEORGES THIBAULT, LE FAMEUX FUGITIF QUI INCITA UN CODETENU A FRAPPER UN GARDIEN, FERA UN SEJOUR DE 7 ANS A SAINT-VINCENT DE PAUL — LA CONDAMNATION DE RICHARD EST ADOUCIE—AJOURNEMENT A MARDI.

M. le juge Trenholme , siégeant en Cour d'Assises, a prononcé, samedi matin, une dizaine de sentences. Fait plutôt rare qui mérite d'être relaté, un condamné a vu alléger sa peine un instant après qu'elle lui fut imposée.

Il y avait grande foule au prétoire comme toujours en ces circonstances. Le tribunal accompagna les sentences de sévères réprimandes, surtout dans le cas d'Adolphe Dupré "dont le crime, dit le juge, est un des plus abominables." Voici les candamnations dans l'ordre qu'elles furent prononcées:

Roméo Bouthillier, enlèvement, trois ans de pénitencier;

Georges Chartrand, vol de $16, 10 jours à compter du jour de l'arrestation;

Adolphe Dupré, viol, sept ans;

Richard, Gagnon et E. Lachapelle, indécence, douze mois;

Rodolphe de Tanguay et Alfred Lescrill, voies de fait graves, le premier un an, le second, deux ans;

Wilfrid Laplante, vol, trois mois;

Adrien Richard, tentative de meurtre sur sa femme, change en accusation de coups et blessures, trois ans;

Georges Thibault, un récidiviste, et Williams Bédard, tentative de meurtre sur un gardien à la prison, le premier, 7 ans, et son complice, trois ans. Thibault purge actuellement une autre peine.

Après la séance, le tribunal fit revenir Adrien Richard, qui, à Maisonneuve, en avril dernier, darda sa femme à coups de couteau et mit sa vie en danger, et le juge lui donna le bénéfice du temps passé en prison depuis son arrestation, soit 5 mois à déduire sur sa condamnation de trois ans.

Le juge Trenholme prononcera la sentence contre Georges Robert, mardi prochain, alors qu'il entendra les appels dans une vingtaine de causes.

POURSUIT TROIS LIEVRES, EN ATRAPPE..... UN

LES AGENTS LAPOINTE ET SAINT - GEORGES SURPRENNENT DES CAMBRIOLEURS EN TRAIN D'OPERER ET, APRES UNE COURSE DE TROIS MILLES, ACCOMPAGNES D'ECHANGE DE BALLES, REUSSISSENT A EN REJOINDRE UN — SUR LA PISTE DES DEUX AUTRES — UN EMOI DANS LE NORD DE LA VILLE.

Le proverbe qui veut que l'on manque les lièvres quand on en court deux à la fois, vient de trouver un démenti de la part des agents de police Lapointe et Saint-Georges, qui, pourchassant non pas deux, mais trois malfaiteurs, en saisirent un et trouvèrent la piste des deux autres.

Le Nord de la ville fut le théâtre de leurs exploits. Il était une heure du matin dans la nuit de samedi, quand les deux agents surprirent trois individus procédant avec toute la science voulue, au cambriolage de l'épicerie de M. Albert Bergeron, 397 rue Gilford. Voyant surgir des ombres, le trio jugea prudent de déguerpir sans plus s'occuper du fructueux butin sur lequel ils étaient en train de faire main basse. Aussitôt les agents s'élancèrent à leur poursuite. Ils prirent leur revolver et, pour les effrayer, tirèrent plusieurs coups en l'air; les fuyards s'arrêtant pour souffler ripostèrent et une balle vint siffler même près de Lapointe et Saint-Georges. Les policiers n'en continuèrent pas moins leur chasse, mais tout à coup deux des trois malfaiteurs prirent chacun une route opposée et disparurent dans la nuit. Le troisième qu'ils n'avaient pas perdu de vue, s'abattit bientôt épuisé et ils n'eurent qu'à le cueillir. Ils avaient couru plus de trois milles d'un trait.

Le prisonnier déclara se nommer Eugène Courtois, domicilié au No 83 avenue Laurier; sur lui on trouva des outils familiers aux Messieurs de la cambriole.

Amené devant le magistrat Lafontaine, l'inculpé protesta de son innocence et l'affaire fut remise pour enquête à mardi.

La police après d'actives recherches samedi a retrouvé la piste des deux compagnons de Courtois et, d'ici vingt-quatre heures, elle assure pouvoir les mettre sous verrous.

Comme bien on le pense, l'échange de coups de feu à cette heure matinale éveilla plus d'un citoyen du nord de la ville en sursaut et, samedi matin, le bruit qu'un meurtre avait été commis se répandit comme une traînée de poudre.

L'arrestation opérée par Lapointe et Saint-Georges vaudra probablement à ces deux agents une citation à l'ordre du jour.

Vaudreuil terrorisé par des vagabonds

DES TRAMPINELS AUX ALLURES LOUCHES QUI PROFITAIENT DE L'ABSENCE DES MARIS POUR EFFRAYER LES FEMMES ET SE NOURRIR A L'OEIL, SONT ENFIN BALAYES.

Comme une nuée de corbeaux, une horde de vagabonds s'était abattue récemment sur Vaudreuil et tous les jours, alors que les maris, la plupart appelés par leur travail à Montréal, étaient absents, venaient effrayer les femmes et les enfants et obtenaient ainsi, sans se fatiguer, de quoi mener sous, leurs guenilles, une existence de pacha. Les agents du Pacifique Canadien viennent de donner un coup de balai qui débarrassera Vaudreuil de ces individus aux allures louches.

Hier matin, cinq d'entre eux, surpris la veille flanant près de la gare, furent amenés devant le magistrat Lafontaine et condamnés comme ils le méritaient. L'un d'eux, un nommé Alphonse Patton, était soupçonné en plus d'avoir volé de l'argenterie chez M. Alphonse Turcotte. Faute de preuve, il bénéficia du doute en dépit du fait qu'il était allé mendier chez M. Turcotte et qu'après son départ on avait constaté la disparition de deux pièces d'argenterie.

Leur départ de Vaudreuil a fait pousser, à plus d'un, un soupir de soulagement.

LES GROSSES BATISSES

M. GOUIN VOUDRAIT BIEN CONSTRUIRE UN NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE, MAIS IL AIMERAIT MIEUX QU'ON L'Y FORCE

La question d'un nouveau Palais de Justice à Montréal est très actuelle. Aussi, M. Panet Raymond, secrétaire du Barreau, avait-il convoqué, pour samedi matin, une réunion dont l'objet était de discuter ce projet qui n'a pas encore été formulé officiellement. Si peu ont répondu à l'appel que le Bâtonnier a jugé bon d'ajourner à huitaine.

Récemment, au banquet Haldane, M. Martin, bâtonnier, en a causé avec sir Lomer Gouin. Le premier ministre serait bien disposé à réaliser l'entreprise, car il aime bâtir, et bâtir grand; cela a, entre autres avantages, celui de lui permettre d'octroyer des contrats considérables. Mais, d'autre part, il faut compter avec les électeurs; et, comme la somptueuse prison de Bordeaux a déjà provoqué pas mal de mécontentement, M. Gouin, en homme avisé, serait bien aise de se faire forcer la main par les députés montréalais à la Législature. On entend d'ici sa réponse à la chambre lui reprochant son extravagance: "C'est eux qui l'ont voulu."

Malheureusement, "eux" ne le veulent pas. Nous croyons pouvoir affirmer que parmi les députés montréalais, MM. Langlois, Cousineau, Clément Robillard et Napoléon Séguin y sont opposés et les autres n'ont pas encore fait connaître leur opinion.

Personne, et le premier ministre moins que quiconque, n'ignore qu'un nouveau Palais ne coûterait pas moins, emplacement et édifice, de cinq à six millions. La prison de Bordeaux coûtera dans les $3,000,000 et il est tout naturel qu'un Palais de Justice coûte le double. Quand on a construit le Palace de Bordeaux on disait, pour se justifier de faire si gros, "il faut prévoir l'avenir". Or, le Palais de Justice, étant nécessairement l'antichambre de la prison, il n'est que logique que l'on prévoie aussi l'avenir quand on en bâtit un.

Du reste, lorsque l'ancien premier ministre Mercier fit ajouter un étage au Palais actuel, cela coûta au delà d'un million. Si l'on peut baser là-dessus la moyenne du coût des travaux publics exécutés par le gouvernement provincial, il suffit tout simplement de multiplier un million de dollars par le nombre d'étages et on a le chiffre que coûterait l'entreprise. Le Barreau se réunira donc vendredi prochain et discutera la question.

Elle est de celles qui intéressent tout le monde, puisqu'il peut en sortir l'imposition d'énormes taxes.

Des élections en Angleterre

(Service particulier)

Edmonto, Alb., 20. — Le comte de Clarendor, aide-de-camp du roi et membre unioniste de la Chambre des lords, a déclaré qu'il y aurait des élections avant que le "home rule" soit adopté. "M. Asquith, a-t-il dit, tra devont le peuple et s'il est maintenu au pouvoir le "home rule" sera adopté tout de suite, mais si ce sont les Unionistes qui l'emportent, ils ne l'adopteront qu'après certaines modifications. Il est certain cependant que de toute façon il faudra faire face à cette grave question d'ici quelque temps."

TEL. MAIN 7800

Arthur Laberge

COURTIER D'IMMEUBLES

St. Lawrence Hall MONTREAL

La photographie sans fil

INVENTION D'UNE INAPPRECIABLE UTILITE POUR LA NAVIGATION OCEANIQUE ET EN TEMPS DE GUERRE.

(Service particulier)

Vallejo, Californie, 20. — Un inventeur de l'endroit vient de mettre à l'épreuve, di-on, un appareil de photographie sans fil qui ne prend les objets que la nuit, dans un rayon de plusieurs milles. Il a été invité par le secrétaire de la marine Daniels à venir, avec son appareil, à Washington, où il sera inspecté par les experts. L'instrument est impressionné au moyen de fils épais, comme des toiles d'araignees, qui sont attachés à un mat élevé. L'inventeur prétend que cela permet d'adapter l'appareil à des navires, d'éviter ainsi les collisions, non seulement avec les navires, mais avec les iceebrgs. L'appareil sera aussi d'un grand usage pour les armées en campagne qui pourront, par ce moyen, suivre les mouvements de l'armée ennemie pendant la nuit. On a fait un eexpérience récemment. Bien que la nuit fût très noir,e les témoins prétendent avoir vu les trains en partance dans la vallée et les naviers qui quittaient Navy Yard, de même que les passants dans les rues de la ville, laquelle se trouvait à deux milles de l'endroit où l'on avait dressé l'appareil.

Grave accusation

UN ITALIEN DE 20 ANS ARRETE POUR AVOIR PROFERE DES MENACES DE MORT A L'ADRESSE D'UNE FILLETTE.

(Service particulier)

North Bay, Ont., 20. — Un Italien, âgé de 20 ans, Charles Rench, vient d'être mis au secret sur l'accusation de s'être livré à des voies de fait sur la personne d'une fille de douze ans et d'avoir menace de la tuer. Le crime a été perpétré à Bonnefield, village situé à vingt milles à l'est de Grandby, vendredi après-midi, au moment où la fillette revenait de l'école.

A un endroit désert de la route, qu'elle devait suivre, elle fut attaquée par Rench qui la traina dans des buissons, menaçant de la tuer si elle donnait l'alarme. C'est là qu'on la découvrit quelques heures plus tard. Elle raconta son histoire et on organisa aussitôt une patrouille qui ne fut pas longue à découvrir le coupable. Rench confronté avec la victime fut parfaitement reconnu par celle-ci. Il fut amené devant un juge de paix et condamné à attendre son procès en prison.

Avez-vous un ballon ?

Les divers Bottins mondains envoient aux gens du Tout-Paris leur questionnaire annuel :

Où demeurez-vous ? Le jour de Madame ? Villégiature ? Avez-vous auto ? Yacht ? Avez-vous les palmes ?

Il y a trois ou quatre ans, le questionnaire s'enrichit d'un point d'interrogation nouveau : Aéroplane ?

Cette année, on demande aux gens s'ils ont un ballon.

Si vous répondez par l'affirmative, il y aura devant votre nom, outre l'image d'une auto et la représentation de fils télégraphiques indiquant où est votre bureau de poste, à la campagne, le profil d'un joli petit sphérique.

Et je connais le Tout-Paris : il contient des individualités qui, par snobisme, pour épater leur voisin de campagne et leurs voisins de page dans l'Annuaire chic sont capables de se payer un sphérique, quitte à éviter soigneusement de monter dedans.

N'empêche que les rédacteurs de gothas où l'on peut faire inscrire son nom moyennant cinq louis, ou même un seul, ont mis dans le mille avec leur "Avez-vous un ballon ?"

Avoir un ballon constitue la vraie nouveauté. Ca n'est pas commun.

L'aéroplane, lui, est déjà usé. Le nombre de gens qui possèdent un aéroplane est assez considérable. Il n'est pas à eux, mais à leur fils qui fait de l'aviation.

En dehors des jeunes gens de famille qui se livrent sérieusement à cet art difficile, et qui payent de leur travail et de leur vie, il en est d'autres pour qui l'aéroplane est surtout un moyen de taper papa, lequel, par vanité, se laisse aller en expliquant:

"Je n'ai jamais rien pu en faire. Heureusement, il s'est découvert du goût pour l'aviation, je ne peux pourtant pas lui enlever cette dernière carte!"

Or, rien n'est coûteux comme un aéroplane. Le jeune homme part en bombe en disant qu'il va étudier au champ d'aviation.

Le soir, ou le lendemain, décavé, il revient en disant qu'il a cassé son aile ou que son moteur a des ratés. Mais la papa n'a jamais de ratés: il aboule pour réparer l'aile, il donne la forte somme pour acheter un nouveau moteur, ignorant que ce moteur est surtout actionné par du champagne.

L'aéroplane sert bien à voler; pourquoi ne servirait-il pas à carotter?

Mais le truc s'usera. Alors, la jeunesse qui s'amuse fera du sphérique. Il était donc temps d'introduire le ballon dans les familles riches.

Jean DRAULT.

(La *Libre Parole*)

La Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa

(Service particulier)

Toronto, 20. — Parmi les incorporations publiées dans la *Gazette Officielle* de cette semaine, se trouve celle de la Société Saint-Jean-Baptiste, d'Ottawa. La charte est accordée à MM. A. S. Boudreault, Charles A. Séguin, Jean-B. Saint-Laurent et Charles A. Patry. Le but est de travailler au développement moral, intellectuel et physique des Canadiens-français.

Une revue qui change de nom

LA "SEMAINE RELIGIEUSE" DE QUEBEC S'APPELLERA DESORMAIS LE "BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE".

(De notre correspondant)

Québec, 20. — La "Semaine Religieuse' de Québec, l'organe du clergé du diocèse qui vient de finir st 29me année, se présente à cette occasion à ses lecteurs avec une direction et une admisnistration et avec une toilette nouvelle. C'est une heureuse façon de fêter ses noces d'argent. La revue a même acquis un titre nouveau qui est "Bulletin des Oeuvres de l'Action Sociale Catholique. Dans le numéro d'aujourd'hui elle annonce un vaste programme très chargé et fort intéressant. A cause du nombre toujours croissant de ses occupations, M. labbé Huard se retire de la direction de la "Semaine Religieuse".

M. l'abbé Huard, pendant douze ans a consacré ses efforts et son temps à cette importante revue.

Au tour du Major Leonard

IL APPOSE SA SIGNATURE AU BAS DU PROJET DE LA GARE UNION.

(De notre correspondant)

Québec, 20.—L'entente conclue entre la cité de Québec et la Commission du Transcontinental au sujet de tous les travaux du terminus du chemin de fer à Québec, entente que le maire Drouin a été le premier à signer, il y a quelque temps, a été signée hier par le major Léonard, pour la commission du Transcontinental, puis acceptée par la Compagnie du C.P.R., dont le président sir Thomas Shaughnessy est attendu à Montréal dans quelques jours pour y apposer sa signature. Dès qu'elle aura été signée par le président du C.P.R., elle le sera par M. Cochrane, ministre des chemins de fer.

La signature de l'entente par tous les intéressés est un fait d'une grande importance, car il solutionne le problème de la gare Union, auquel la rumeur faisait naître maintes objections. L'acceptation du C.P.R. fait justice de toutes ces rumeurs et assure la construction de la gare Union au palais dès cet automne.

Le courage d'une maman

EN VOULANT SAUVER SES ENFANTS DES FLAMMES QUI ALLAIENT LES DEVORER, UNE FEMME DE LACHINE SE BRULE MORTELLEMENT.

Lachine, 20.—Pour sauver ses deux petits enfants que le feu allait dévorer, vendredi après-midi, Mme William Addison, 30, 25ème avenue, sans souci du danger qu'elle courrait, se précipita vers eux, les étraignit dans ses bras et se sauva, les emportant loin des flammes. Son acte de courage lui coûta la vie. Mortellement brûlée elle succomba peu de temps après dans d'atroces souffrances.

L'incendie allumé probablement par les enfants, dans un hangar, fut promptement éteint par les voisins. Les petits s'en tirèrent avec de légères brûlures.

Poursuites en Cour Supérieure

Trois poursuites en réclamation de dommages-intérêts pour des blessures reçues dans des accidents, ont été instituées, samedi matin, en Cour Supérieure.

Deux de celles-ci sont contre le Pacifique Canadien; la première par M. Joseph Veer pour $5,000 et la seconde par M. Wilfrid Cadieux, également pour $5,000.

Mtres Leblanc, Brossard, Forest et Nantel sont les avocats des demandeurs.

La troisième est prise par Mtre Vipond et Vipond, au nom de Madame Eleonor Bell, pour $1,761.65, contre la Montreal Tramways Company.

Le Boucherville

LE TRAVERSIER EST REPARE ET REPREND SON SERVICE

Le *Boucherville*, qui a brisé l'essieu de son balancier jeudi l'après-midi, a repris son service samedi à 5 h. 20. Le travail de réparation a été mené rondement sous les ordres de M. Gendron, mécanicien en chef de la compagnie Richelieu et Ontario.

Exode au Star

DOUZE REDACTEURS PASSENT AU "DAILY MAIL" — M. MOUSSEAU SE JOINT A EUX.

Un véritable exode vient de priver le *Montreal Daily Star* de douze de ses rédacteurs attachés au service des nouvelles. Ces confrères passent tous au *Daily Mail*, le nouveau quotidien du matin qui doit paraitre vers le 6 octobre.

M. Alfred Mousseau, attaché à la *Presse*, est aussi, nous informe-t-on, au nombre des nouveaux rédacteurs du *Daily Mail*.

Pourquoi il n'est pas lieutenant colonel ?

COMMENT M. L.-P. PELLETIER EXERÇA UNE PRESSION SUR SON COLLEGUE, M. SAM HUGHES, AFIN DE NUIRE A L'AVANCEMENT DE M. ARMAND LAVERGNE.

(Dépêche particulière)

Québec, 20. — On sait que M. Armand Lavergne est capitaine dans le 6e régiment de Montmagny. Or, il y a quelque temps, le lieutenant-colonel du 61e, M. T. Bacon, démissionnait. Et plusieurs officiers, qui avaient la priorité sur le capitaine Lavergne, s'effacèrent, et renoncèrent par écrit à leurs droits afin de faire passer le député de Montmagny. Le ministre de la Milice avait décidé de le nommer quand, tout à coup, et sans qu'on sache pourquoi, le major Rossignol, de Saint-Denis, fut choisi.

On cherchait un peu partout, depuis quelque temps, mais sans succès, les raisons de ce changement subit chez le ministre. On a enfin découvert la clé du mystère: c'est que M. Pelletier, ministre des Postes, est intervenu auprès de son collègue, M. Sam Hughes et l'a dissuadé de nommer lieutenant-colonel du 61e, M. Armand Lavergne, en faveur de qui plusieurs avaient renoncé à leurs droits. M. Pelletier tient-il pour suspect le loyalisme de son ancien "chef", ainsi qu'il se plaisait à l'appeler avant les élections générales? Appréhende-t-il la guerre civile? On ne sait.

Un train de blé par jour

(Service particulier)

Winnipeg, 20. — C. A. Weiss, de la Haslam Investment Company, de Régina, qui vient de terminer une tournée dans le sud de la Saskatchewan, raconte des histoires merveilleuses au sujet de la récolte. Le rendement du grain, et particulièrement du blé, dit-il, a dépassé de beaucoup l'attente des fermiers. La moisson est de trois semaines en avance sur les années précédentes. Quelques villes, le long de la ligne du Sault, expédient jusqu'à un train de blé par jour. La main-d'oeuvre est rare et cher, mais le temps est idéal et les travaux de la moisson coûteront moins cher que les années précédentes. Les marchands disent que l'argent est facile dans la région des bonnes récoltes et que l'année s'annonce comme une de celles où l'on exhume de vieilles dettes pour les payer.

Manifestation à Rome

(Service particulier)

Rome, Italie, 20. — Une manifestation populaire imposante à laquelle se sont associés une vingtaine de mille garibaldiens à chemise rouge a eu lieu aujourd'hui, pour célébrer l'anniversaire de la prise de Rome, en 1870. Une procession s'est formée et s'est dirigée ensuite vers la brèche par laquelle sont entrées les troupes italiennes. Là, les manifestants ont été reçus par le maire Nathan qui a lu un message du roi remerciant les citoyens de Rome de l'expression de leur loyauté. Il était ainsi conçu: "La vertu du peuple italien et la valeur de son armée nous ont donné la Libie. L'Italie appelle maintenant pour la première fois tous ses enfants aux armes, même les illettrés." Le message royal a été accueilli avec enthousiasme.

L'or à Londres

(Service particulier)

Londres, 20.—Les arrivages hebdomadaires d'or seront maintenant mis sur le marché le mardi et le mercredi, grâce aux récents arrangements des navires qui font le service de Cape Town. Plus d'un million de livres arriveront mardi et l'on croit qu'il se produira aussitôt une forte demande pour ce métal.

Exemption de droits de douane

(Service particulier)

Washington, 20. — Le président Wilson vient de signer un bill adopté récemment par le congrès à l'effet que tous les objets envoyés des pays étrangers pour servir d'exhibits à l'exposition universelle Panama-Pacifique seront exemptés de la douane. Tout manquement aux droits des exposants étrangers sera punissable d'amende ou d'emprisonnement à la discrétion de la Cour. Le représentant Kahn, de Californie, est l'auteur de cette loi.

Rectification

Sur la foi de renseignements que nous croyions véridiques, nous avons publié, ici même, dimanche dernier, au sujet d'une cause Turgeon vs Gairépy, en Cour du Recorder, une nouvelle erronée.

Nous disions à tort que Mlle Blanche Turgeon, qui poursuivait M. Joseph Gariépy, s'était vu débouter de son action et condamner à $5 de frais. La vérité était toute autre: Mlle Turgeon a bel et bien gagné sa cause; le recorder lui a alloué $7.50 de dommages et M. Gariépy a été condamnéé aux frais, soit $7.70.

ARIZONA

Harry A. Kaufman, gérant de la Feature Film Co. of Canada, a acheté, pour $30,000, les droits de représentation par la cinématographie de la célèbre pièce américaine *Arizona*. Ce sont tous les créateurs de la pièce d'Augustus Thomas, qui ont posé pour le cinéma. *Arizona* sera représenté prochainement à Montréal.

En voyage

M. J.-P. Lacerte, gérant de la compagnie Dufresne, Galipeau limitée, est parti pour les provinces maritimes, où il passera sept ou huit semaines dans l'intérêt de la maison.

En visite

Mlles Clémentine Pilon et Berthe De Haitre, toutes deux de Rockland, Ont., sont en visite chez Mme Baulne, 1294 Saint-Hubert.

Le crâne fracassé

UN CHEVAL EPEURE LANCE SON CONDUCTEUR ET UN GARCONNET QUI L'ACCOMPAGNAIT, TETE PREMIERE CONTRE UN POTEAU, RUE SAINT-ANDRE.

Subitement pris de peur, un cheval attelé à une voiture de boulanger qui descendait la rue Saint-André, entre Sherbrooke et Ontario, a lancé, dans une course folle, son conducteur et un garçonnet qui l'accompagnait, tête première contre un poteau de fils télégraphiques, vers 10 heures, samedi matin.

L'homme, un nommé Revérique Cadieux, 50 ans, domicilié au No 2440 rue Saint-Hubert, se fit une douloureuse blessure à la tête mais put se relever. Le garçonnet, Alfred Perreault, 16 ans, 1869 rue Boyer, moins heureux, se fracassa le crâne et resta sans connaissance. Un passant accourut au secours des blessés et les ambulances mandées sur l'instant vinrent les recueillir.

M. Cadieux conduit à l'hôpital en sortit immédiatement après avoir été pansé. Le jeune Perreault traité à l'hôpital Général est dans un état précaire.

Le cheval, après une course vertigineuse dans la rue Saint-André, fut arrêté avant de commetre d'autres malheurs.

A propos, M. Joseph Rienvil préside aujourd'hui même l'inauguration du monument à Madeleine de Verchères.

Nous devons amende honorable à notre héroïne.